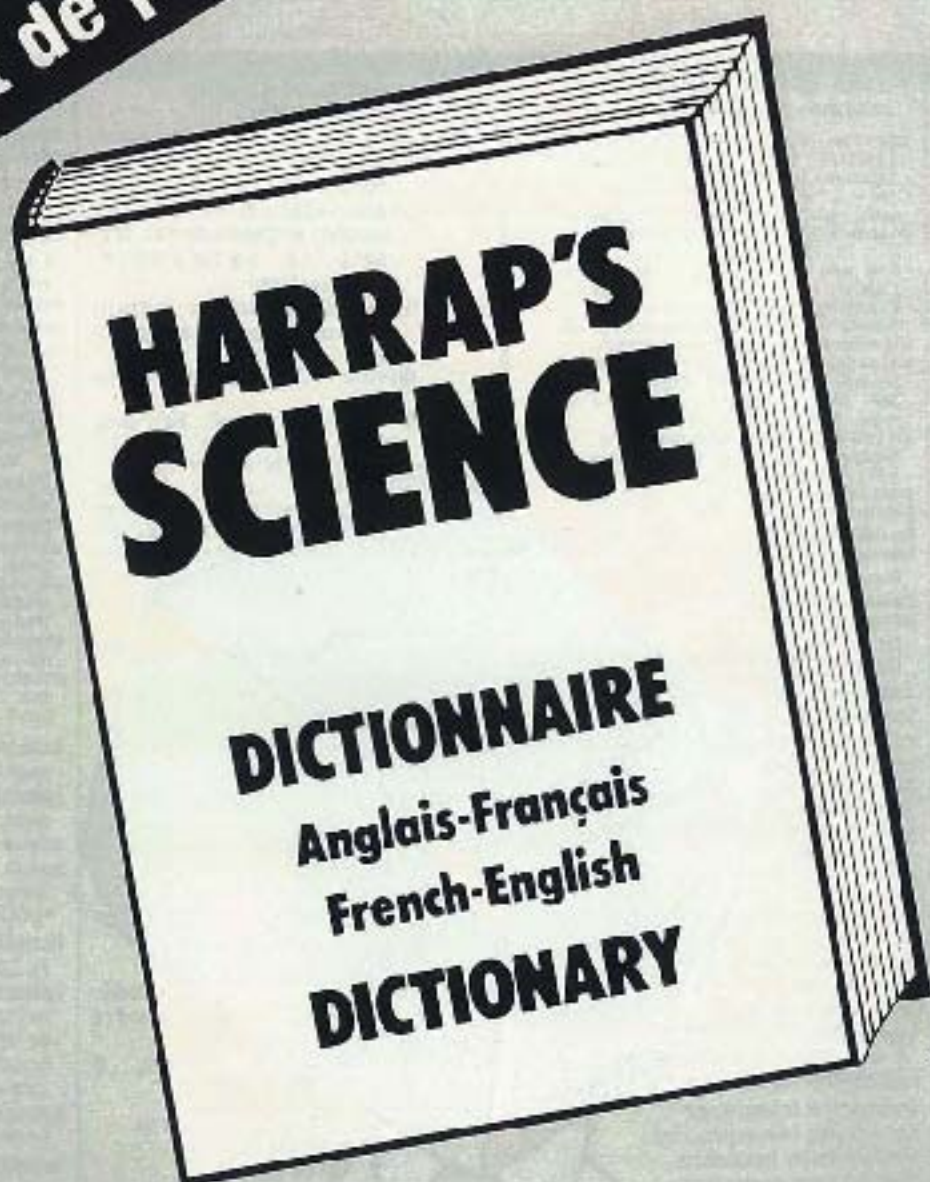




**vient de paraître**

...aux Éditions HARRAP



49,95\$

Plus de 30 000 mots-clés

Un dictionnaire entièrement nouveau de la terminologie des sciences exactes telles la physique, la chimie, la géologie, la botanique, la biologie et la zoologie

Diffusion:  
Diffulivre Inc.  
2973, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec • H4R 1E6  
Tél.: (514) 336-2663

En vente en librairies

# Pour commencer

**C**ircuit inaugure avec son 9<sup>e</sup> numéro la rubrique *En rappel*. Et le titulaire, c'est vous, à qui la lecture de ses pages inspire des commentaires, des réflexions ou incite à pousser plus loin l'analyse d'un sujet. Ainal publions-nous ce mois-ci un article de Ton That Thien, « More about up and down », qui fait suite à celui de Geoffrey V'ale, paru en décembre 1984 dans *Court-circuit*; Julie Desgagné se prononce sur le terme « langagiste » proposé par Paul Morisset dans le même numéro; enfin, Jacques Poisson livre les observations que lui a suggérées « Contre la " barbarie " et pour la poussière », paru en mars dernier dans *Curiosités*. Le nombre et la qualité de ces réflexions montrent bien l'intérêt des lecteurs pour les sujets que traite *Circuit*, et nous nous réjouissons d'atteindre ainsi l'un de nos objectifs. Cette rubrique sera-t-elle régulière? À vous d'en décider!

\*\*\*

**Q**uoi d'autre au menu du premier numéro de cette troisième année (déjà) de publication? Le travail



des indépendants et pigistes, un sujet qui intéressera tant les « donneurs » que les « chercheurs » d'ouvrage et un dossier — où chacun devrait trouver son compte — décrivant le quotidien des indépendants et pigistes, leur travail sous tous

ses aspects et dans sa dimension administrative (et financière).

*Circuit* prend bonne note des suggestions de ses lecteurs. Pierre Marchand répond dans *Des techniques* à la demande d'Alain Drapeau en suggérant toute une série de critères susceptibles de faciliter le choix d'un système de traitement de textes.

Jean Delisle nous explique ce qu'est une TST et l'humour de Clive Meredith vient ponctuer, dans *Court-circuit*, nos chroniques mieux nourries que jamais.

\*\*\*

**C**'est avec enthousiasme que nous accueillons Michèle Cossette au Comité de rédaction. Elle sera désormais titulaire de la chronique *Des mots*. Le travail ne manque pas, mais l'énergie et les idées non plus. Bienvenue donc à Michèle.

Pour le Comité,  
Josée Ouellet Simard

## Circuit

Circuit, n° 9, juin 1985

### Les indépendants et pigistes : du sort qu'on choisit à celui qu'on subit



L'indépendance est-elle illusion ou réalité? La pige au quotidien; les attraits et les embûches du travail de l'indépendant et du pigiste; comment s'y retrouver, bien qu'il s'agit de gestion (financière).

### Avez-vous besoin d'une(un) TST? 12

Jugez vous-même des services qu'elle (il) peut vous rendre!

### Sur le vif 14

Entre autres, l'informatique: la STQ est au rendez-vous; des examens vraiment internationaux; la terminologie sur grand écran; du nouveau sur le droit d'auteur.

### Curiosités 17

La guerre de (presque) Cent Ans.



### Cruciverbiage 18

### Des livres 19

Le traitement de texte en bureautique, une référence précieuse; le *Dictionnaire de la micro-informatique*, un ouvrage qui fait la lumière sur un domaine complexe; le *Guide du français des af-*

aires, le français écrit au bureau rate-t-il la cible? Et 17 nouveaux titres.

### Des revues 22

La fidélité implique-t-elle la reproduction des « bêtises » du texte de départ? demande *Traduire*, tandis qu'en Grande-Bretagne on s'interroge sur le sens du mot *casserle* et qu'en Belgique on parle — il le faut bien, quelquefois — de gros sous.

### Des techniques 26

Cinq types de questions à poser lorsqu'on envisage l'achat d'un système de traitement de textes.

### Court-circuit 29

Quelques piquantes anecdotes à faire sourire... ou grincer des dents.

### En rappel 30

Une nouvelle rubrique qui fait place aux commentaires des lecteurs sur les articles parus dans nos précédents numéros.

ILLUSTRATION DE LA PAGE COUVERTURE: TALL BOGGER



## Soyons sérieux

Félicitations à l'équipe de **Circuit**. Vous produisez une revue qui, selon moi, « a de la classe ».

Bien que ce soit surtout le fond que j'apprécie, il arrive à l'occasion que la première page me rappelle, avec ses petits dessins, celle de la revue CROC. Pour ma part, je ne crois pas que le contraste entre le sérieux du fond et la légèreté de la forme soit iniqué.

Enfin, j'aimerais bien pouvoir lire **Circuit** tous les mois.

**Denys De Luca**  
Bell Canada, Montréal

## Circuit sociologue

J'ai le plaisir de suivre, depuis ses débuts, l'évolution de la revue **Circuit**, publiée par la Société des traducteurs du Québec.

Après deux années d'existence, permettez-moi de souligner l'intérêt soutenu que continue de susciter ce magazine d'information sur la langue et la communication. Je retiens, pour ma part, la très haute qualité des articles qui ont été consacrés jusqu'à présent à des aspects particuliers de la langue et de la communication, notamment la rédaction des lois, l'informatique, le doublage des films et la presse écrite. Tous ces sujets s'attachent, dans une grande mesure, à la sociologie de la langue, qui constitue certainement un domaine de réflexion et de recherche prioritaire pour l'avenir du français au Québec. Je vous suggère de toujours garder à l'esprit cette dimension fondamentale de la question linguistique, qui est sans doute la seule capable d'intéresser et de motiver un nombre important de personnes non spécialistes de la langue.

Avec mes félicitations pour la qualité constante de **Circuit**.

**Michel Guillotte**  
Directeur général  
Centre de linguistique  
de l'entreprise (CLE)

## On nous lit à Zagreb

J'ai lu avec intérêt deux numéros de **Circuit**; c'est une revue très bien faite, qui m'a montré combien le problème de la traduction anglais-français était présent,

mais d'autre part j'ai été émerveillée à la vue d'un nombre aussi important d'ouvrages et de dictionnaires spécialisés dans ce domaine. Le tout me montre que sans une approche très, très professionnelle on ne peut rien faire de nos jours. Et je me demande si l'idée d'une filière traduction et interprétation au sein de nos départements de langues vivantes n'est pas de la plus haute utopie... Par contre je sais que nombre d'universités ont des sections de langues étrangères appliquées qui fonctionnent.

Très bien faits les articles sur la révision, sur le charabia du langage juridique (Dieu sait s'il est incompréhensible chez nous !); bravo pour la section *Sur le vif*, la chronique des nouveaux livres, etc.

**Gabrijela Vidan**  
Professeur de littérature française  
à l'Université de Zagreb  
(et interprète simultanée  
par intermittence)

## Des mots, encore des mots

Quelle idée réjouissante que le projet de chronique présenté par Solange Lapierre dans le numéro de mars!

Friande depuis longtemps de dictionnaires de néologismes (ils étaient, me semble-t-il, plus nombreux il y a une dizaine d'années qu'aujourd'hui), je suis enchantée par la perspective de recevoir ma petite ration de néologismes tous les trois mois.

Et qui plus est, ces néologismes viendraient de tous les horizons géographiques et sociaux, le parler populaire serait mis à contribution autant que la langue soignée. Rafraîchissante ouverture d'esprit pour et dans la « confrérie des scribes », ceux d'ici comme ceux d'ailleurs.

Une chronique *Des mots* où l'on cherchera à refléter le nouvel usage ne dépassera en rien **Circuit**, j'attends la première avec impatience.

**Denise Lemay**  
Montréal

## Notes argentines

Félicitations pour l'excellente présentation de **Circuit** et les articles, vraiment très intéressants.

**Elsa Zareceansky**  
Cordoba, Argentine

Publié quatre fois l'an par la  
**Société des traducteurs du Québec**



1010, rue Sainte-Catherine ouest  
Bureau 640  
Montréal (Québec) H3B 1G7  
Tél.: (514) 861-1783

## Coordonnateurs

Pierre Marchand et Josée Ouellet Simard

## Représentante au Conseil de la STQ

Johanne Dufour

## Rédaction

Paul Hoguein (Des revues), Betty Howell (Des techniques), Neda Keenan (Sur le vif), Solange Lapierre (Circulab) et Michel Roy (Des livres)

## Correspondants

Jean Delisle (Outsua's), Robert Larose (Trois-Rivières) et Marie-Claire Lemaire (Québec)

## Révision

Sylvie Archard, Jocelyne Langlois, Louise Sweeney, Robert Schlegel, Daniel Tuleben, Marie Valin et Kate Williams

## Direction artistique

Danièle Le Bel

## Graphisme

Magdeleine Rondeau

## Illustrations

Paul Rossini

## Photographies

Maryse Raymond

## Composition typographique

Composition Contact inc.

## Impression

Imprico Ltée

## Publicité

Anne-Marie Malheur (Jean Séguin & Associés)  
(514) 748-6561

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur.

L'éditeur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les annonces paraissant dans **Circuit**.

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 1985  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 0821-1876

## Tarif d'abonnement

Membres de la STQ : abonnement gratuit  
Non-membres : 20 \$ par année (30 \$ à l'extérieur du Canada). Chèque ou mandat à l'ordre de « Circuit-STQ » (voir adresse ci-dessus).

# ENFIN!!! UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DE TEXTE À UN PRIX RAISONNABLE



vous rend la vie plus belle

Ordinateur professionnel SANYO compatible avec IBM, 128 K de mémoire, 2 unités de disquette, système complet avec MS DOS, programme de traitement de texte WORDSTAR accent français, CALCSTAR, interface pour imprimante et écran graphique vert Sanyo.

CRT 30  
MBC 555



TOUT POUR: **\$1150**

Venez choisir aussi différentes imprimantes à partir de \$380.00  
que nous réservons pour vous

---

NOUS SOMMES CONNUS POUR NOTRE SUPPORT  
IMPECCABLE APRÈS VENTES

## LE MONDE P.C.

5177 DÉCARIE (coin Queen Mary) 481-0689

HEURES: Lun.-mer.: 9:30 - 6:00, jeu. & ven.: 9:30 - 7:30, sam.: 9:30 - 5:00.



# La vie heureuse et mouvementée

Saveur épicurienne d'une certaine liberté ?

Ou accumulation de compromis et d'obligations exaspérantes ?

Denise Charbonneau nous fait vivre de l'intérieur les hauts et les bas de la vie du traducteur « at home ».

par Denise Charbonneau

**I**ndépendance! Un mot qui fait rêver. Mais attention, il y a là l'ombre d'un piège. Le *Petit Robert* nous dit, entre autres choses : « État de celui (ou celle) qui ne dépend de personne. » Allez y voir !

À vrai dire, s'il n'a pas un patron, le traducteur indépendant en a plusieurs, ce qui lui permet de mettre à l'épreuve et d'affiner sans cesse sa souplesse et sa diplomatie. Avouez que satisfaire un patron n'est pas chose aisée, alors quand il faut plaire à plus d'un... ce n'est pas de tout repos.

7 h 30 du matin. Le radio-réveil est déclenché ; LeBigot, Boutet, Grima di et tutti quanti se font joyeusement entendre pendant que le traducteur indépendant déroule ses membres ankylosés après un sommeil ponctué, au fil des rêves, de mots, de phrases, de laxiques de toutes sortes. Que quelques exercices aient vite fait de le mettre en forme pour aborder la journée avec entrain. Car il faut préciser tout de suite que c'est un matinal ; sa susceptibilité sera à juste titre outrée qu'une voix irréfléchie lui lance, à 10 h du matin : « Je vous réveille ? » Après un mouvement d'humeur bien justifié, il se consolera toutefois, magnanime, en se disant que les personnes qui l'abordent ainsi ne font que de la transposition : si elles n'avaient pas, elles, l'obligation d'être au bureau, elles feraient volontiers la grasse matinée. Mais pas l'indépendant, ni l'indépendante. Ça on se le dise ! L'avenir étant à ceux qui se lèvent tôt, ils sont de ceux-là.

## Un premier bonheur : éviter la bousculade du métro

Donc, après le petit déjeuner, le voilà qui change de sauteuil pour se mettre au travail, passant de la salle à manger à son bureau. C'est là un de ses premiers bonheurs : il n'a pas à affronter la pluie, le froid, la neige, l'attente impatiente dans la circulation ou la bousculade furieuse dans le métro. Car l'indépendant est généralement installé à la maison.

Économie de temps, d'argent et d'énergie. Il a son petit coin bien à lui : table de travail fonctionnelle, machine à écrire ou ordinateur, bibliothèques bien garnies, tout cela installé autant que possible près d'une fenêtre ombrée de quelques plantes propices au travail et à la réflexion. De quoi faire envie à bien des bureaucrates des tours du centre-ville. L'insonorisation de son aire de travail ne répond pas toujours aux normes de l'acoustique mais qu'importe, la maison sera bientôt désertée par les « vrais » travailleurs, le laissant seul avec ses textes, ses dictionnaires, ses traits de génie et... ses inquiétudes.

## Sa susceptibilité sera outrée qu'une voix irréfléchie lui lance, à 10 h du matin : « Je vous réveille ? »

Car si plaisir il y a dans la vie de l'indépendant — nous les ferons miroiter plus loin — les inquiétudes et le stress, il faut bien en convenir, n'en sont pas exclus. Il doit cumuler toutes les fonctions, posséder tous les talents, accomplir toutes les tâches pour répondre aux nombreuses exigences, quand ce n'est pas aux caprices, de ses clients. S'il doit d'abord et avant tout, cela va sans dire, être un traducteur chevronné, à cela ne se limite pas sa compétence : secrétaire efficace et infatigable, relationniste astucieux, administrateur et comptable avisé. Il constitue une petite entreprise à lui seul, à la fois patron et employé, assisté en cas d'absence de son seul répondant, qu'il se garde d'ailleurs de mettre trop souvent à contribution, certains y étant irrémédiablement allergiques !

Quant à son horaire, on se méprendrait de croire qu'il n'en a pas ; il jouit plutôt d'un horaire souple, flexible, variable ; il organise son temps selon son gré, ses fantaisies et ses contrats, aidé dans sa planification par son téléphone et sa boîte aux lettres : l'un lui apporte le travail qui

déterminera son emploi du temps, l'autre sa juste rémunération qui influencera la quantité et la qualité de ses loisirs. Le tout est d'en arriver à un équilibre raisonnable entre les deux.

## L'effet carrousel

Les journées ne sont pas toutes semblables. Elles se déroulent parfois dans l'attente et l'anxiété, l'oreille tendue vers le téléphone, à l'instar d'un certain réparateur célèbre. À d'autres moments c'est la folie furieuse, communément appelée, dans le jargon des indépendants, euphorie. On doit fouetter tous les chats, faire face à toutes les urgences, se multiplier et découpler ses heures. Le téléphone ne cesse de demander un service, une faveur, un renseignement urgent, une précision nécessaire. Répond au téléphone d'une main, fouille le dictionnaire de l'autre, tape de la troisième ! On ne sait plus où donner de la tête et qui plus est, voilà le drame, on ne sait pas dire non, on ne peut pas, la survie en dépend. C'est du moins le cas dans les débuts, souvent laborieux et trompeurs, l'indépendance étant, ne l'oublions pas, ce vers quoi doivent tendre le traducteur et la traductrice dits indépendants.

Quand il se lance dans l'aventure du travail autonome, plein d'enthousiasme et de foi en l'avenir, le traducteur se heurte à bien des écueils, même bien des batailles, connaît bien des désillusions et des déboires. Il doit savoir s'imposer sans arrogance, faire reconnaître sa compétence sans prétention, exprimer sa disponibilité sans trop insister et, surtout, dissiper la méfiance. Car on se méfie un peu, il est vrai, de ce marginal. On ne le connaît pas, on ne sait pas trop d'où il sort, quels chemins tortueux il a parcourus, on se demande même s'il sait traduire ; et en supposant qu'il sache, on s'étonne alors qu'il n'ait pas de poste, on s'inquiète qu'il n'en ait plus. Si vous êtes une femme, on vous imaginera facilement en train de traduire entre un repas à préparer et un bébé à langer, pour arrondir les fins de mois du ménage. Si vous êtes un homme, alors là on vous

# e d'une traductrice indépendante...

rançera sans hésiter parmi les instables, voire les irresponsables.

Le remède ? Soigner son image sans lésiner : la carte de visite et le papier à en-tête « personnalisé » valent bien l'investissement, outils indispensables qui contribueront à alimenter le téléphone et la boîte aux lettres... Et pour les clients plus sceptiques, une liste exhaustive des réalisations et des publications, périodiquement remise à jour. Papereria de qualité supérieure et de bon goût, cela va de soi, empreinte de distinction mais d'une discrétion mesurée : elle doit attirer le regard et piquer la curiosité, savoir se faire remarquer parmi les amoncellements de paperasses, surtout quand le papier à lettre devient facture...

## Répond au téléphone d'une main, fouille le dictionnaire de l'autre, tape de la troisième !

Une fois qu'on a déniché sa clientèle — ça vient toujours — il faut savoir l'entretenir, être aux petits soins pour elle et se rappeler sans cesse à son bon souvenir. Même lorsqu'on croit s'être rendu indispensable, qu'on a la faveur de monsieur X et de madame Y, rien n'est jamais acquis, les clients ont la mémoire si courte et... sont tellement sollicités. Car il ne faut pas perdre de vue la concurrence active des homologues. C'est de bonne guerre, ça fait partie du mode de vie qu'on s'est choisi et ça mène à la perfection.

## L'art de la négociation

Il faut soigner ses formules aussi quand on s'adresse au client, dit donneur d'ouvrage, et mettre en place des stratégies. Savoir l'apprécier sans flatterie, accepter le travail sans hésitation mais avec un empressement mitigé, respecter les délais sans trop devancer les dates de tombée pour ne pas avoir à s'en mordre les pouces la prochaine fois ! Et surtout, c'est là la pierre d'achoppement de tout indépendant : négocier avec élégance et fermeté, assurance et subtilité. Il y a toujours les clients qui n'ont pas de tarifs établis ou qui jouent sur les mots, les chiffres et les espaces, qui ne tiennent pas compte de la complexité ni de la recherche et encore moins, à l'occasion, de l'augmentation du coût de la vie... Chaque fois il faut discuter pour en arriver, presque toujours, à une entente à la satisfac-

tion des deux parties.

Il y a aussi à l'occasion certain type de client qu'on reconnaît dès les premiers mots, celui qui a fait marcher ses doigts au hasard dans l'annuaire. On sait tout de suite à qui on a affaire : celui-là se soucie peu de la qualité de la langue, il est en quête d'un dépanneur. Résistant à l'envie de raccrocher, on s'offre sans remords le luxe de refuser adroitement, en donnant un prix astronomique. On sait que de toute façon le tarif le plus décent paraîtra excessif.

Ça c'est pour la rémunération. Quant à la qualité du travail, il y a ceux qui vous donnent à traduire des pages détachées sans contexte ou des légendes sans les photos et qui s'étonnent que la compétence et les dictionnaires ne fournissent pas toutes les réponses. La patience est alors de mise pour expliquer sans offenser.

Et enfin, quand on s'adresse au client, ne jamais faire allusion aux obligations familiales ou personnelles. Le traducteur indépendant doit être sans famille et sans attache, entièrement voué à son travail. Et ne jamais laisser entendre qu'on part en vacances, qu'on prend quelques jours de repos ou tout simplement qu'on est malade. Ce serait de la plus haute maladresse et jugé inacceptable puisque ce qui fait le charme et l'utilité de l'indépendant, c'est d'être toujours à portée de la voix en cas d'urgence, en cas de panne.

Mais trêve de doléances. Bien sûr, subsisteront toujours une certaine insécurité face à l'avenir, l'obligation exaspérante de toujours négocier, d'avoir à quêmander parfois son dû, d'élargir son champ de compétence et de faire des compromis. Mais la passivité et l'ennui sont exclus de la vie du traducteur indépen-

## Ne jamais laisser entendre qu'on prend quelques jours de repos. Ce serait de la plus haute maladresse.

dant. Son goût pour le changement et l'imprévu doit pourtant s'accompagner de discipline et d'organisation à toute épreuve pour laisser place aux impondérables.

## Un art de vivre

Mais lorsqu'on a accepté avec philosophie et sagesse tous les petits travers de la vie de l'indépendant, qu'on sait compo-

ser avec ses aléas, alors on est en mesure d'apprécier toutes les joies et les délices de ce : art de vivre, car c'en est un. Quand on aura franchi quelques étapes difficiles pour le moral et pour le

## Votre image ?

**Femme, vous arrondissez  
les fins de mois ; homme,  
vous frisez l'irresponsabilité.**

compte en banque, qu'on aura fait sa petite place au soleil, qu'on aura assuré ses arrières à coup de persévérance et de détermination, que le manque de travail ne sera plus un drame, alors pointera la récompense, c'est-à-dire la véritable indépendance et avec elle le choix, celui d'accepter ou de refuser un travail, celui de se mettre à l'œuvre ou de s'offrir un repos mérité ou non, celui de travailler quand le moment est propice, quand l'inspiration est à son comble.

Pouvoir profiter des chaudes journées d'été pour se prélasser près de la piscine, quand ce n'est pas à la campagne, avec ou sans ses textes et ses dictionnaires, ou pour faire un petit saut à la montagne avec son casse-croûte ; s'approprier au beau milieu de la semaine les pentes et les sentiers de ski ; aller faire un petit jogging quand la tête est sur le point d'éclater, que le stress est trop intense ou que la créativité est à la baisse ; vaquer en tout temps à ses occupations domestiques, sportives, ou turlottes, récréatives ou autres en dehors des heures de pointe ou de cohue, voilà quelques-uns des avantages que n'offre pas la vie des bureaux.

Évidemment il y aura toujours une contrepartie inévitable mais toutefois pratique, celle de mettre les bouchées doubles au cours des soirées creuses, des nuits sans sommeil et des week-ends pluvieux ; mais que faire de mieux, quelle plus grande satisfaction trouver, en ces moments d'ennui mortel pour tous, que de s'adonner sans contrainte à son art, quand on sait qu'on a eu le loisir d'apprécier tous les petits et grands plaisirs, permis et défendus, innombrables et parfois innommables, pendant que les autres étaient pris dans l'engrenage du travail... ? Car la richesse de tous ces petits bonheurs réside dans leur incongruité. Saveur épicienne d'une certaine liberté, vie habillée de rose quand le bleu de travail a fini de s'imposer. Ô indépendance, que de licences j'ai pu prendre en ton nom. ☺

# Du client à dénicher au tarif

Trois femmes, trois hommes ont abandonné pendant quelques heures crayons et claviers pour venir discuter de leur façon de vivre et de travailler. Nicole April a recueilli leurs propos.

par Nicole April

**D**énominateur commun des participants : exercice de la traduction, de la révision ou de la terminologie à leur propre compte. Signes distinctifs de chacun :

**Gilles Tremblay** exploite La Langagerie Inc., cabinet comptant une dizaine de personnes et offrant des services complets.

**Nathalie Cartier**, traductrice-terminologue indépendante, est associée à Élise Lelarge (Cartier et Lelarge).

**André Dacust**, traducteur indépendant.

**Hélène Fillon**, traductrice indépendante, spécialisée en littérature.

**Alain Vanderveken**, traducteur indépendant, exploite une entreprise de traitement de textes : Sogécri s.c.c.

**Marie-Christine Blais**, étudiante au programme de maîtrise en traduction et traductrice pigiste.

Afin de faire connaître au lecteur ce que les professionnels autonomes pensent de leur situation, nous avons brossé un tableau d'ensemble à partir des réflexions échangées.

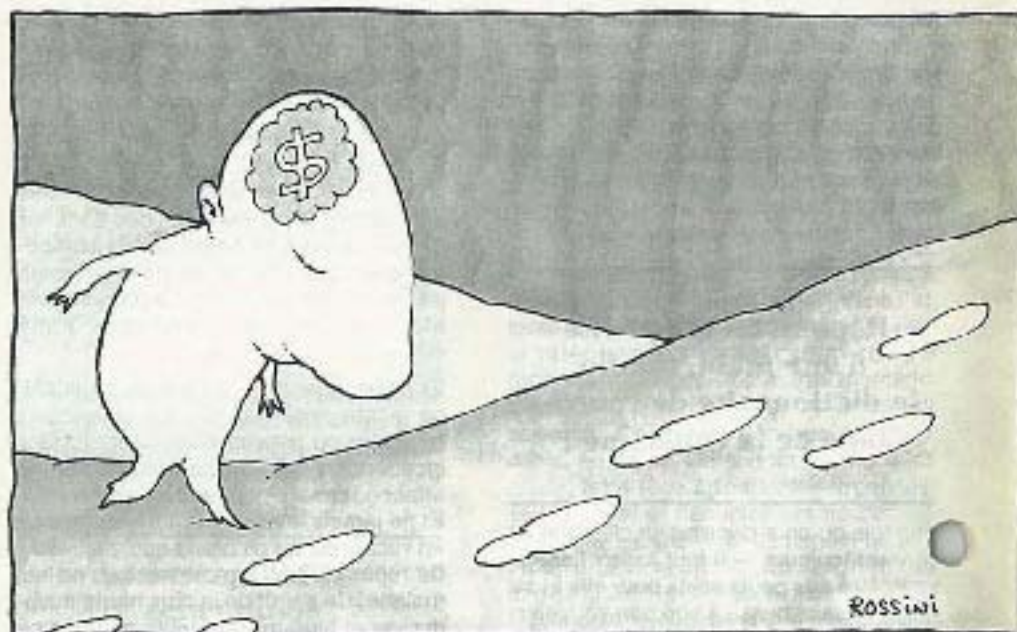
## Le client à dénicher

Dans le cabinet où les services vont de la traduction au traitement de textes, en passant par la terminologie, les conseils en francisation, la correction d'épreuves, etc., le démarchage constitue une activité courante normale. La publicité écrite serait insuffisante. Il faut aller à la recherche du donneur d'ouvrage.

Une méthode répandue : consulter les annuaires des organismes spécialisés et dresser une liste de clients potentiels. Ces derniers, invités à visiter les locaux où s'effectue le travail, sont à même de juger des services mis à leur disposition et de faire appel au cabinet si l'offre semble correspondre à leurs besoins.

## Se faire connaître

L'indépendant qui travaille seul se passe assez bien des moyens publicitaires classiques. Il ne croit pas à l'annonce pour constituer la clientèle qu'il recherche.



L'interprétation du message publicitaire est étonnante : par quel hasard une annonce d'un spécialiste de la bureautique, par exemple, peut-elle susciter une demande en électroménager ? Et puis, la publicité coûte cher.

Les indépendants miseront davantage sur une réputation bien établie, maintenue en entretenant des rapports suivis avec les personnes-clés : anciens collègues qui travaillent en entreprise, contacts personnels, amis de connaissances, de parents. Le réseau du bouche à oreille fait le reste.

## S'entendre avec le client

Certains travaux, en raison de leur nature ou de leur volume, font l'objet d'un contrat écrit. C'est le cas des recherches terminologiques. Dans le même ordre d'idées, il serait impensable de s'engager pour six mois dans une traduction littéraire sans entente contractuelle préalable. Pour les traductions courantes, les indépendants et les pigistes ne voient pas la nécessité des contrats. Sauf lorsque le client est nouveau ou peu connu et la traduction considérable. Le plus souvent, on laisse l'entreprise déterminer le type d'entente qui lui convient ou on se borne

à confirmer par écrit les accords conclus par téléphone. Beaucoup d'entreprises utilisent des bons de commande. Ce document tient souvent lieu de contrat, ou tout au moins de preuve que le travail a été envoyé au traducteur. Le cabinet, d'après le représentant qui participait à la réunion, n'accepte aucune commande téléphonique de particuliers.

Les étudiants qui n'ont pas encore l'expérience du marché du travail acceptent toujours leurs piges sans contrat.

## Les appels d'offres

Répondre aux appels d'offres fait partie des règles du jeu. On l'admet. On fait bien sûr des soumissions, mais par obligation plutôt que par plaisir. D'autant plus qu'en certains cas, on se pose des questions. Ainsi, pourquoi le client doit-il croire que le tarif puisse être inversement proportionnel au volume ? Bien entendu, les entreprises ont l'habitude de recourir à l'appel d'offres avec la plupart de leurs fournisseurs : c'est une coutume établie dans la majorité des services d'achats ou d'approvisionnement. Les traducteurs admettent qu'aux yeux de l'entreprise, ils sont des fournisseurs de même titre que les autres. Ils déplorent quand

# à fixer...

même d'avoir à refaire des soumissions à peu près semblables auprès de la même entreprise, comme si leur compétence ou leurs prix étaient sans cesse remis en cause.

## Le respect des accords

Le contrat en bonne et due forme représente une garantie indéniable, mais il n'est pas essentiel, d'après la plupart des participants. En termes d'échéances, le client est moins intraitable qu'on pourrait le croire. Et l'indépendant apprend vite à discerner les urgences véritables. Il fait en sorte de leur donner priorité. Rien entendu, chacun a fait au moins une fois l'expérience de la pression d'un travail à remettre la veille mais qui sera publié six mois plus tard... Les étudiants, pour leur part, comptent sur l'indulgence de leurs clients à cet égard. Et l'obtiennent. D'autant plus que ces derniers ne se précipitent pas outre mesure pour régler les futurs diplômés, non protégés par contrat.

Au chapitre des honoraires, l'indépendant est le roi des créanciers du 30-45 jours. Certains entrepreneurs étirent les règlements sans vergogne : pour quelques-unes, 60 jours est un délai parfaitement normal. Dans les cas extrêmes : quatre mois, ce qui est quand même exceptionnel. Néanmoins, il faut savoir faire la relance !

## Les donneurs d'ouvrage

Le grand donneur de traductions littéraires est sans conteste le Conseil des arts. Dans les autres cas, le travail vient avant tout de la grande entreprise. Le plus souvent par le biais des services linguistiques. Il semble, par ailleurs, que ces derniers soient les seuls à faire appel aux terminologues indépendants. Quant aux étudiants, leur clientèle est habituellement diversifiée. Toutefois, ce sont surtout les milieux médicaux qui leur confient des traductions à l'heure actuelle, on ne sait trop pourquoi.

Aucun des participants ne travaille directement pour l'un ou l'autre des gouvernements. Il manque donc à ce survol un peu de cloche qu'il eût été intéressant d'entendre. Certains croient que les organismes gouvernementaux confient leurs traductions à la pige d'après une liste d'indépendants sélectionnés. Toutefois, y figurer ne constituerait pas en soi une assurance définitive. On note que la mutation de la personne qui accorde les travaux s'accompagne souvent d'un changement dans la distribution des travaux. Il faut croire que chacun interprète la liste comme il l'entend. Cette méthode

serait d'ailleurs monnaie courante, même chez l'ex-employeur qui, soit dit en passant, ne serait pas nécessairement un client de premier ordre.

## Les initiatives personnelles

Il semble que le domaine littéraire soit le royaume des initiatives de l'indépendant. En effet, les éditeurs attendent qu'on leur propose des traductions, habitués qu'ils sont aux auteurs. Ils souhaiteraient que les traducteurs soient plus audacieux. Avis aux intéressés !

D'autre part, les indépendants n'imaginent pas comment ils pourraient proposer un travail précis à une entreprise avant que celle-ci n'en manifeste le besoin.

« Le traducteur littéraire est un organisateur de voyages, a dit quelqu'un, tandis que les autres sont des chauffeurs de taxi. »

## Travailler vite, beaucoup, seul ou avec des sous-traitants

Les cabinets répartissent le travail sous trois étiquettes, selon le volume : 1) jusqu'à 10 000 mots ; 2) de 10 000 à 100 000 mots ; 3) 100 000 mots et plus. La moyenne se situerait autour de 10 000 mots, pour la plupart des personnes présentes. Chez les étudiants, les travaux vont de 200 à 3 000 mots. Une traduction littéraire compte environ 300 pages.

On traduit à peu près 2 000 mots « finis » par jour en temps normal. Davantage en littéraire où le volume quotidien atteint 3 000 mots, 4 000 parfois. Bien entendu, chacun connaît des pointes où il faut arriver à produire 400 mots à l'heure. Quelqu'un a parlé de 32 pages en une journée... Un rythme impossible à maintenir très longtemps !

Les indépendants ne semblent pas volontiers faire appel à des sous-traitants lorsqu'ils sont débordés. « Je n'ai pas été satisfait, a dit l'un des participants, des expériences que j'ai faites en ce sens. » On refusera plutôt le travail. Ou encore, pour répondre aux besoins urgents d'un client régulier, on prendra

les mesures nécessaires pour reporter ce qui est en cours. Le traducteur littéraire, lui, hésiterait à interrompre l'œuvre commencée, craignant ainsi de perdre le fil et de trahir l'auteur.

Certains ont résolu le problème des surcharges en s'associant à un collègue. Pour l'un des participants, sous-traiter est réalisable, à condition que la traduction demandée soit dans son domaine, qu'on puisse la réviser et que le client soit prévenu et consentant.

La formule qu'on adopte souvent, c'est le travail en équipe. Chacun prend deux ou trois chapitres, et on s'entend sur la terminologie commune. Les éditeurs aiment, semble-t-il, une préférence pour cette façon de faire et morcelleraient parfois inconsidérément...

Les étudiants, pour leur part, se demandent si les indépendants ne pourraient leur confier les surplus. Ils accepteraient des sous-traitances, en consentant à travailler à des tarifs moins élevés pour avoir l'occasion de faire leurs premières armes sous révision.

## Les outils et le produit fini

Du crayon au micro-ordinateur, tous les outils y passent, sans oublier le dictaphone et la machine de traitement de textes. Cette dernière a acquis ses lettres de noblesse. Non seulement elle accélère le processus dactylographique, mais elle s'inscrit dans la vague d'automatisation des entreprises. C'est pourquoi il est courant de remettre désormais sa traduction sur disquette plutôt que sur papier. Occurant, et même essentiel pour satisfaire certains clients.

Lorsque le client dispose de la traduction, sur disquette ou autrement, il peut la modifier à son gré. L'indépendant en est conscient et il ne tient pas à revendiquer la paternité absolue de sa traduction. Sauf lorsque son nom doit être associé au texte, de quelque manière. C'est une question délicate, notamment lorsqu'il s'agit de publications littéraires ou autres. On a vu des éditeurs prendre des libertés pour le moins discutables. À cet égard, l'indépendant doit être vigilant, prévenir les désagréments en mentionnant dès la signature du contrat qu'il assumera la lecture des épreuves. D'aucuns, échaudés ou circonspects, conservent une copie magnétique de leurs textes.

## La documentation

Beaucoup d'indépendants effectuent leurs recherches dans les bibliothèques ou les centres de documentation. Ils limi-

### Micro-lexique

**Indépendant** : celui qui tire tout son revenu professionnel de travaux exécutés contractuellement.

**Pigiste** : salarié qui accepte à l'occasion des travaux contractuels à exécuter hors des heures normales de travail.

tent ainsi leurs achats aux dictionnaires courants et aux « bibles » des domaines dans lesquels ils se spécialisent. Chacun crée peu à peu son mini-centre de documentation. Toutefois, on n'hésiterait pas à se procurer un ouvrage important lorsque l'ampleur de la traduction le justifie. Les traducteurs littéraires préfèrent consulter les personnes-ressources : professeurs de littérature, spécialistes de la langue, et l'auteur, lorsque la chose est possible.

Ceux qui se spécialisent dans un domaine de pointe se voient obligés de s'abonner aux périodiques qui touchent leur secteur pour suivre de près l'évolution des techniques et de la terminologie.

Parmi les centres connus, celui de l'OLF jouit d'une excellente cote. Par contre, on doute le centre de l'école de traduction de l'Université de Montréal où les services seraient pourtant de bonne qualité. Enfin, certains indépendants avouent n'avoir pas une minute à consacrer à la recherche. Ils chercheraient des réponses auprès des services de consultation, mais ils se plaignent des lenteurs de l'un, des contraintes d'horaire de l'autre. Ou de la difficulté chronique à obtenir la communication téléphonique.

Par ailleurs, on vante l'efficacité des services de consultation des entreprises. Mais l'aide terminologique ne serait consentie, en beaucoup d'endroits, qu'aux seuls pigistes de la maison.

### Avantages et inconvénients

Les revenus des indépendants supportent la comparaison avec ceux des traducteurs salariés. Moindres souvent, ils sont compensés par une diminution des frais divers et par l'admissibilité des dépenses dans les déclarations d'impôt. L'un des participants a même affirmé toucher des revenus équivalents à son salaire précédent, en effectuant 25 % moins d'heures. Il ne s'agissait pas d'un traducteur littéraire... D'après les chiffres cités, les satisfactions de l'art ne seraient pas d'ordre financier !

### Mais les avantages sociaux...

L'absence d'avantages sociaux est sans contredit le handicap majeur de la situa-

tion de l'indépendant. Sans en devenir neurasthénique, il s'inquiète de l'éventualité d'une maladie, d'un accident. Tous déplorent l'inexistence de mesures gouvernementales qui leur apporteraient quelque sécurité. Ils accepteraient volontiers de verser à l'État une cotisation qui remplacerait les primes d'assurance élevées qui sont les seuls moyens de prévention offerts à l'heure actuelle.

L'une des participantes a soulevé le problème épineux des travailleuses indépendantes non admissibles aux prestations que touchent d'office les salariées en congé de maternité. « Une injustice criante, a-t-elle dit, liée au fait que l'assurance-maternité relève de l'assurance-chômage. Sans en être. En effet la loi accorde aux jeunes mères 18 semaines d'arrêt de travail et leur verse alors 60 % de leur salaire. » Envisager plus de quatre mois sans la moindre compensation financière demande beaucoup de courage. Appel à tous les intéressés : « Il faudrait entreprendre une action collective pour faire pression auprès des responsables afin que justice soit faite aux travailleuses indépendantes. » Dont le nombre ne fait qu'augmenter. Sinon, la maternité devient un luxe. Ou le privilège exclusif des salariées.

L'indifférence des gouvernants à l'égard des indépendants se remarque ailleurs. Au chapitre de l'aide à la création d'emplois, certains participants estiment qu'ils pourraient apporter une assistance marquante. Si les programmes permettaient aux indépendants de bénéficier des mêmes subventions que les PME, ces traducteurs pourraient offrir à quelques jeunes diplômés du travail à revenus décentes, une révision formatrice et, en somme, le coup de pouce qui manque aux débutants. Ceux-ci désespèrent d'y arriver autrement. D'autant plus que le stage en traduction dans l'entreprise est devenu problématique. Aujourd'hui seuls quelques privilégiés en profitent. Comme l'université exige que ce stage soit parainé par un professionnel d'expérience, les futurs diplômés en ont à se demander s'ils ne pourraient « louer » les services d'un réviseur. Celui-ci les initierait au marché de la traduction tout en leur permettant de satisfaire aux conditions de la faculté.

Le Comité des indépendants et des pigistes de la Société des traducteurs du Québec serait, dit-on, désireux d'engager le dialogue avec les universitaires. Puisque, de part et d'autre, on s'interroge sur des formules d'aide, les étudiants devraient communiquer avec les membres du Comité et leur faire part de leurs initiatives en ce sens.

### Des tarifs anti-inflationnistes

Depuis les sept ou huit dernières années, les tarifs de la traduction sont stationnaires. Pour ne pas dire en régression. En effet, si l'on tient compte des frais entraînés par le traitement informatisé souvent exigé par les donneurs d'ouvrage, on peut dire que la traduction rapporte moins qu'il y a 10 ans.

### La situation se corse avec la concurrence

Sont venus grossir les rangs des indépendants tous les traducteurs et terminologues victimes des compressions de personnel dans les entreprises. Concurrence accrue, mais acceptée comme normale. Il n'en va pas de même des nombreux sans-emplois qui proviennent de tous les milieux, juridiques entre autres. Ces nouveaux venus n'hésiteraient pas à casser les prix dans une lutte plus ou moins loyale pour se tailler une place sur un marché déjà abondamment servi. Il faut survivre et la traduction semble être la panacée des chômeurs bilingues.

### L'entreprise n'est plus un refuge

Somme toute, en dépit de quelques récriminations, fort compréhensibles d'ailleurs, les participants à cette table ronde se déclarent satisfaits de leur sort dans l'ensemble. Ils ne s'inquiètent pas plus que la plupart des langagiers de ce que l'avenir leur réserve. « D'ailleurs, a mentionné l'un d'eux, l'entreprise n'est plus le refuge par excellence de la sécurité d'emploi. » Mais au-dessus de toute considération, deux valeurs priment. Sur tout l'indépendance dont, s'ils en connaissent le prix, ils peuvent chaque jour savourer les agréments multiples et nombreux. Ensuite, la glorification ! L'indépendant(e) porte avec fierté l'entière responsabilité de son œuvre. ☺

## Tenue de livres R.F. inc.

- Comptabilité générale  
- Impôt

3590, rue Ontario est  
Suite 101  
Montréal, Qué. H1W 1R7  
(514) 526-2804

**Robert Filiatreault**

## Daniel Tolédano

Traducteur — Réviseur  
Membre agréé de la S.T.Q.  
Ingénieur de l'E.S.E. — Paris

5775 Cavendish, #1602  
Côte St-Luc (Québec)  
H4W 2J8

(514) 487-3415

rf

# L'indépendant, aussi entrepreneur qu'entrepreneur



Le lot de l'indépendant : savoir manipuler les chiffres aussi bien que les mots. C'est en tout cas ce que nous laissent supposer les dimensions administrative, juridique et fiscale de l'exercice de sa profession.

Voici quelques brins de sagesse que vous propose Circuit et qui vous permettront de démêler l'écheveau.

par Josée Ouellet Simard

**L**e métier de traducteur, de terminologue ou d'interprète ne s'improvise certes pas. Et celui ou celle qui choisit de l'exercer à titre d'indépendant doit aussi se garder d'improviser dans le nouveau rôle ce questionnaire qui lui incombe. Une règle s'impose : planifier. Or, la planification commence avec la mise en place d'une structure d'organisation.

L'un des choix de toute première importance que doit donc poser l'indépendant porte sur la forme de son entreprise. Pour faire ce choix, il doit pouvoir répondre à un certain nombre de questions sur lesquelles nous ont éclairé Mario Tombari, comptable agréé, directeur chez Coupal-Hilaire — Peat Marwick, et Jean Valliquette, notaire. Peat Marwick publie en outre une brochure très bien faite contenant tous les renseignements susceptibles d'intéresser celui ou celle qui travaille à son propre compte ou qui désire le faire. Cette brochure, intitulée *Planification fiscale pour l'entreprise du propriétaire exploitant*, est diffusée sans frais par Peat Marwick.

En fait, trois formes d'organisation s'offrent à l'indépendant :

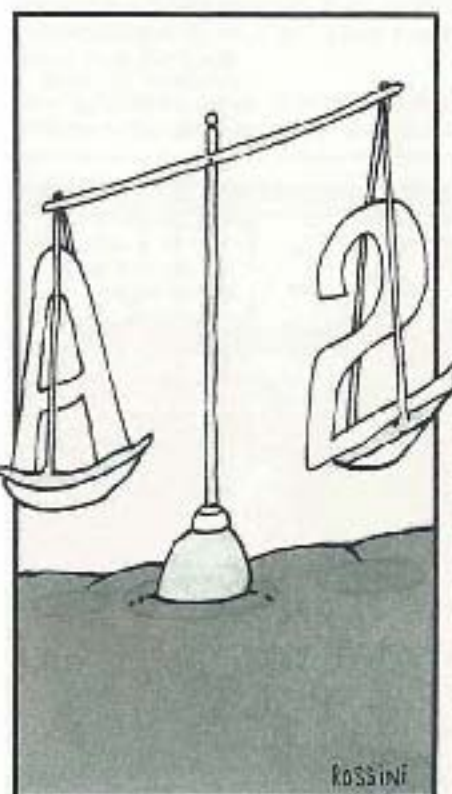
1. l'entreprise individuelle;
2. la société en nom collectif (qui suppose, bien sûr, deux associés ou plus) et
3. la société par actions.

Ces options sont déterminantes sur les plans juridique et fiscal. Le **tableau comparatif des structures d'organisation** qui suit donne une vue d'ensemble des caractéristiques respectives des différentes formes d'organisation, que nous vous proposons de voir en détail.

## L'entreprise individuelle

### Constitution et mode de fonctionnement

L'entreprise exploitée directement par une personne, peu importe le nombre des employés qui y travaillent, est dite indivi-



duelle. Le propriétaire peut exploiter son entreprise sous son propre nom ou sous une raison sociale qu'il aura enregistrée auprès des autorités provinciales compétentes (ministère de la Justice, Raisons sociales). Il est personnellement responsable de toutes les dettes et obligations de l'entreprise.

Il suffit au propriétaire d'une entreprise individuelle de tenir à jour ses dossiers et de joindre chaque année à sa déclaration d'impôt un bilan et un état des résultats. C'est en fait la forme d'organisation la plus simple.

### Conséquences fiscales

Le propriétaire d'une entreprise individuelle est personnellement imposable sur les profits de l'entreprise mais peut d'autre part déduire s'il y a lieu des autres revenus qu'il perçoit les pertes qu'elle subit. Il peut fixer à son gré le terme de son premier exercice financier dont la durée ne doit cependant pas dépasser

12 mois. Si, par exemple, les activités de l'entreprise commencent en juin 1985, son premier exercice financier peut prendre fin à n'importe quel moment entre cette date et juin 1986. En faisant coïncider la fin de l'exercice avec une période de pointe, le propriétaire peut ainsi maximiser l'impôt reporté à l'exercice suivant. Il n'est pas nécessaire de verser au fisc, au cours du premier exercice, des acomptes provisionnels. Au cours des exercices subséquents, l'indépendant doit cependant verser des acomptes trimestriels dont le montant est établi en fonction du total de l'impôt payé au terme de la première année d'activité. Le solde à payer en fin d'exercice, si solde il y a, n'est dû qu'à la fin d'avril.

À noter que l'indépendant peut déduire immédiatement de ses résultats les frais engagés pour le compte de ses clients (déplacements, photocopies, etc.), plutôt que de les porter au compte des clients. Il constatera les rentrées de fonds correspondantes plus tard, au moment de facturer les frais en question.

Quant aux dépenses, elles doivent, pour être déductibles, viser à gagner un revenu, ne pas consister en immobilisations et être raisonnables eu égard aux circonstances. Sont donc déductibles la portion des frais d'utilisation d'une automobile afférente à l'exercice de la profession (y inclus l'amortissement et l'intérêt), les frais de déplacement et de représentation, les dépenses relatives à la participation à deux congrès par année, au maximum, à l'intérieur du territoire sur lequel l'entreprise exerce ses activités, les dépenses relatives aux locaux de l'entreprise, qu'il s'agisse d'une partie du domicile ou de locaux extérieurs (loyer, frais financiers, entretien, chauffage, assurance), les frais de scolarité, les cotisations à un organisme professionnel, les honoraires d'experts-conseils, les frais juridiques et comptables et les salaires versés aux employés si c'est le cas. Le prix des livres est également déductible mais doit être amorti à raison de 20 % par an, comme celui des logiciels, s'il s'agit d'ouvrages de référence permanents. Le matériel (appareils de traitement de textes, machines à

## Tableau comparatif des structures d'organisation

	Entreprise individuelle	Société en nom collectif	Société par actions
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aucune condition particulière</li> <li>enregistrement de raison sociale s'il y a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>enregistrement de raison sociale</li> <li>contrat d'association écrit de préférence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>enregistrement de raison sociale</li> <li>convention entre actionnaires</li> <li>formalités diverses</li> </ul>
<b>Délais</b>	aucun	temps nécessaire à la formation de l'entente	au minimum une semaine avec la collaboration d'un conseiller juridique
<b>Frais de constitution</b>	enregistrement s'il y a lieu : 15 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>enregistrement : 15 \$</li> <li>contrat : 250 \$ ou plus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>formalités : 400 \$</li> <li>honoraires du conseiller juridique : de 300 à 800 \$ ou plus, selon la complexité du contrat</li> </ul>
<b>Nature de la responsabilité</b>	personnelle, entière et illimitée	personnelle, solidaire et illimitée	limitée à la mise de fonds des actionnaires
<b>Juridiction</b>	provinciale	provinciale	provinciale ou fédérale
<b>Taux d'imposition</b>	taux des particuliers	taux des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>taux des entreprises (13 à 49 % au Québec)</li> <li>taux des particuliers applicables aux actionnaires</li> </ul>
<b>Acomptes provisionnels</b>	trimestriels	trimestriels	mensuels
<b>Obligations</b>	état des résultats et bilan annuels non vérifiés	état des résultats et bilan annuels non vérifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>état des résultats et bilan annuels non vérifiés mais préparés par des professionnels et accompagnés de commentaires</li> <li>dépôt initial d'un rapport</li> <li>tenue d'une assemblée annuelle</li> </ul>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>possibilité de déduire les pertes de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>possibilité de déduire les pertes de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>possibilité de fractionner les revenus</li> <li>possibilité de distribuer les revenus d'entreprise sous forme de salaires ou de dividendes</li> <li>accès élargi au financement externe</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>difficulté de financement externe</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>impossibilité de déduire de ses revenus les pertes de l'entreprise</li> <li>taxe provinciale sur le capital (0,45 %)</li> <li>obligation d'uniformiser l'application des politiques</li> </ul>

est illimitée et solidaire, ce qui signifie que chacun d'eux peut être poursuivi pour la totalité des dettes de l'entreprise. La société doit maintenir à jour des dossiers financiers et préparer à la fin de chaque exercice un bilan et un état des résultats qu'elle n'est cependant pas tenue de faire vérifier.

### Conséquences fiscales

La société en nom collectif n'est pas, en tant que telle, assujettie à l'impôt ; ce sont les associés qui inscrivent leur part des profits — ou des pertes — sur leur déclaration d'impôt personnelle, en y joignant un exemplaire des états financiers de la société. Les associés sont donc imposés, de la même façon que l'entrepreneur individuel, sur leur part des profits. Ils ont droit au même type de déductions et peuvent se prévaloir des mêmes avantages.

### La société par actions

#### Constitution et mode de fonctionnement

La société par actions (dite « limitée » ou « incorporée ») a, contrairement à la société en nom collectif, une existence propre à titre de personne morale. Cette forme d'organisation, plus complexe, limite la responsabilité du ou des actionnaires, vis-à-vis des créanciers de l'entreprise, à leur mise de fonds. L'entité survit au départ ou au décès des actionnaires. Ses biens lui appartiennent en propre et non pas aux actionnaires, même s'il n'en existe qu'un seul. Les actionnaires retirent des fonds uniquement sous forme de salaires et de dividendes.

La constitution d'une société par actions exige des déboursés relativement importants. Il est possible — et plus économique — de remplir soi-même les formalités qu'elle exige, mais il faut dans ce cas s'armer de patience pour suivre les rouages de l'administration gouvernementale. L'opération coûte environ 400 \$, soit 200 \$ de frais, 150 \$ pour l'achat d'un sceau et d'un livre comptable et à peu près 50 \$ pour le dépôt d'un « prospectus » (rapport initial sur la nature de la société et de ses activités) et la déclaration de la raison sociale. L'enregistrement peut être provincial ou fédéral.

Lorsqu'on a recours aux services d'un conseiller juridique, le coût de l'opération passe de 400 \$ à environ 700 \$, s'il n'y a qu'un seul actionnaire, et peut atteindre 1 200 \$ ou davantage s'il y a plus d'un actionnaire, selon la complexité de la convention qui doit être établie. Le processus se trouve toutefois considérablement accéléré par l'intervention du conseiller juridique (notaire ou avocat) qui peut généralement, grâce à l'expérience, régler toutes les formalités (organisation, établissement des règlements, résolution, déclaration) en une semaine à partir du moment où il détient tous les ren-

scrire, etc.) est, bien sûr, lui aussi amortissable.

### La société en nom collectif

#### Constitution et mode de fonctionnement

Lorsque deux indépendants ou plus s'associent pour former une société en nom collectif, ils se partagent les bénéfices de l'entreprise selon une entente préalablement conclue et qui fait généralement

l'objet d'un contrat. Il est sage de prévoir dans ce contrat les modalités d'intégration d'autres associés, de façon à éviter chaque fois la renégociation d'une entente. La préparation d'un tel contrat peut coûter 250 \$ et plus, selon la complexité de l'entente. La société en nom collectif doit aussi être enregistrée auprès des autorités provinciales, au coût de 15 \$.

La responsabilité des associés à l'égard des dettes et des obligations de la société

seignements nécessaires et connaît toutes les exigences de ses clients. La convention entre actionnaires peut, si elle est unanime, prévoir l'intégration de nouveaux actionnaires, à la condition qu'ils adhèrent à l'entente initiale.

La société par actions doit non seulement tenir à jour des dossiers financiers mais organiser des assemblées annuelles d'actionnaires et d'administrateurs (formalité sans conséquence s'il n'y a qu'un seul actionnaire), dresser des états financiers en recourant de préférence à des professionnels qui accompagneront leur rapport de commentaires, et appliquer uniformément d'un exercice à l'autre la plupart des politiques qu'elle adopte au départ (relativement à la constatation des profits par exemple). Ces obligations supposent évidemment des frais que n'engage pas l'entreprise individuelle.

### Conséquences fiscales

La société par actions, comme entité, est assujettie à l'impôt. Cette forme d'organisation présente certains avantages, outre la limitation de la responsabilité du ou des actionnaires. Elle permet les reports d'impôt et le fractionnement des revenus; elle offre également un accès plus large au financement externe et la possibilité de verser aux actionnaires leurs revenus sous forme de salaires et de dividendes, selon la combinaison la plus avantageuse.

Le fractionnement des revenus, entre autres, autorise à établir dès le départ une formule de répartition des revenus de l'entreprise entre plusieurs membres de la famille qui, devenant actionnaires, peuvent recevoir ces dividendes. Ce procédé permet dans certains cas des économies d'impôt appréciables et place les membres d'une même famille, collectivement, dans une meilleure situation financière.

On croit généralement qu'il est préférable, sur le plan fiscal, d'être propriétaire d'une société par actions qu'entrepreneur individuel. L'affirmation mérite des nuances. En fait, la règle veut que la constitution en société ne présente pas vraiment d'avantages à ce chapitre lorsque les honoraires bruts de l'indépendant n'excèdent pas 50 000 \$. Certes, une société par actions appartenant à un traducteur, terminologue ou interprète indépendant bénéficie d'un taux d'impôt réduit. La société est en effet admissible à la déduction de 21 % accordée aux petites entreprises (DPE), sur un maximum de 200 000 \$ de revenu actif, et au dégrèvement fiscal fédéral pour impôt provincial de 10 %, applicable à la totalité de son revenu, ce qui porte son taux d'imposition à 15 %, auquel s'ajoute le taux d'imposition du Québec de 3 % sur le revenu actif des entreprises admissibles à la DPE du fédéral (5,5 % sur le revenu actif en excès de 200 000 \$). D'autre part, elle déduit de ses résultats les salaires qu'elle verse à ses employés, mais prélève les

dividendes qu'elle déclare sur ses bénéfices après impôt. L'actionnaire, lui, est imposé sur les dividendes qu'il perçoit à un taux souvent largement inférieur au taux qui s'applique à son salaire. Jusque là, il semble dans certains cas avantageux pour le propriétaire d'une société par actions de percevoir des revenus sous la forme d'une combinaison de salaire et de dividendes. Cependant, le fisc a décidé récemment de récupérer ce manque à gagner en taxant désormais l'entreprise admissible à la DPE sur les dividendes payés (à raison de 12,5 %), de façon à ramener l'impôt à payer à peu près au même montant (33 %), que les revenus soient ou non distribués sous forme de dividendes.

Les avantages de la constitution en société ne sont donc pas évidents et cha-

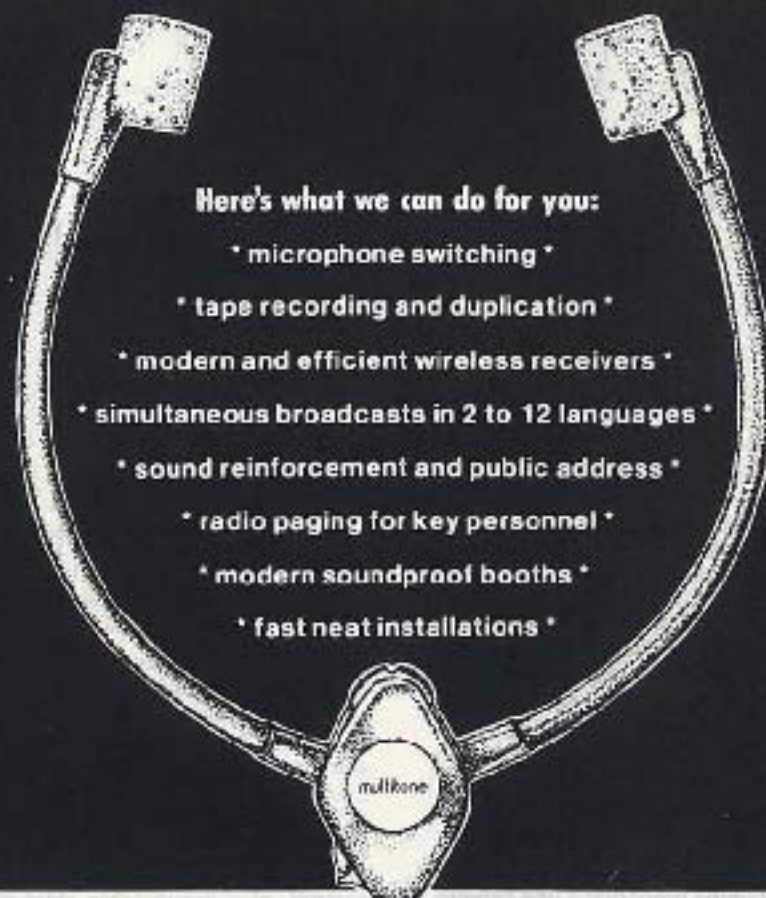
que situation doit être évaluée avec soin. Comment conclure autrement : le choix d'une structure d'organisation et ses conséquences juridiques et fiscales peuvent être complexes et l'on ne saurait trop recommander, en cas de doute, le recours à des spécialistes (comptables, fiscalistes et conseillers juridiques) avant de prendre une décision de cette importance. ☺

### Références

CCH Canadienne Limitée, *Le guide du contribuable canadien 1984*, 31<sup>e</sup> éd., Montréal, CCH Canadienne Limitée, 1984.  
Goupal St-Hilaire — Peat Marwick, *Planification fiscale pour l'entreprise du propriétaire exploitant*, Canada, Peat Marwick, 1984.  
Ministère des Finances, Canada, *Budget Papers — Simplifying Taxes for Small Business, Special Report Number 622*, Montréal, CCH Canadienne Limitée, février 1984.

# UNDERSTANDING

Multitone Interpretation Systems ensure professional technical services for your bilingual or multilingual meetings.

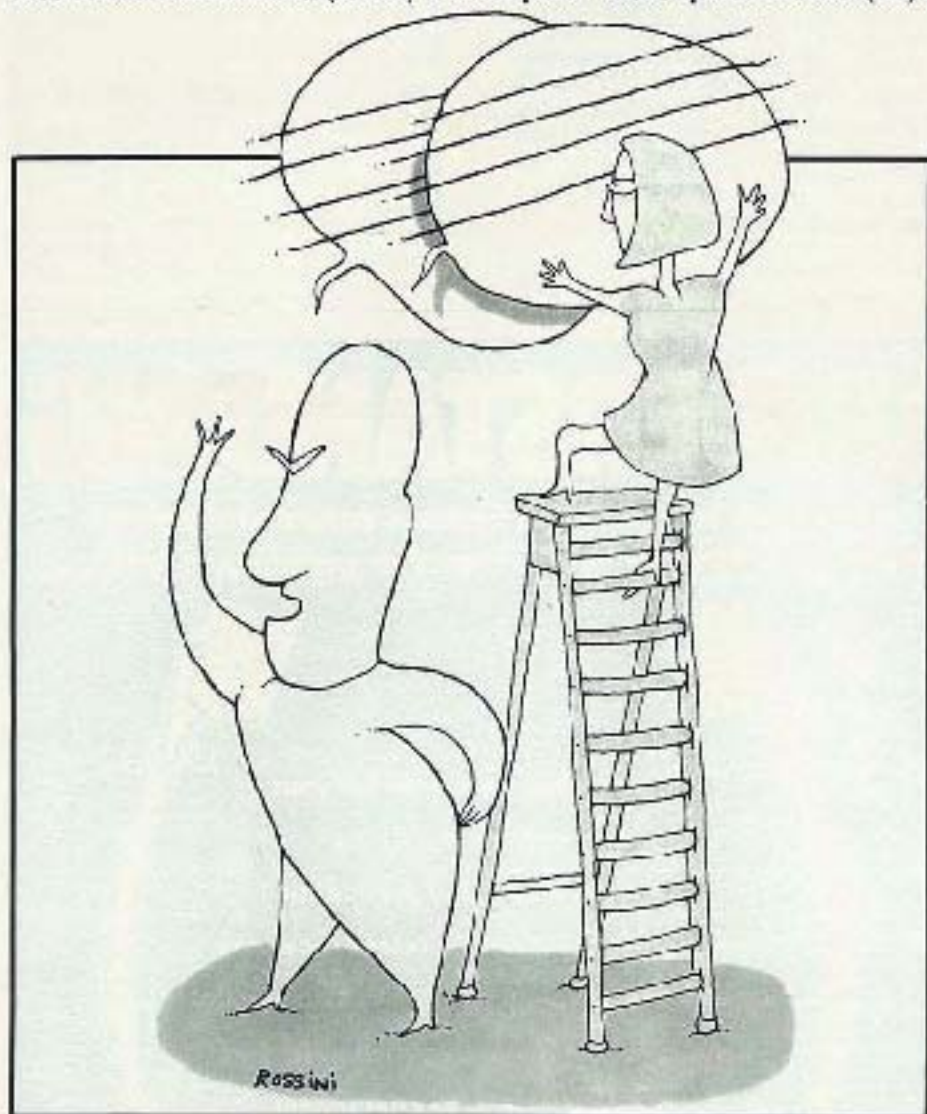


Multitone Electronics Ltd., operating across Canada, has serviced several thousand Canadian conferences during the past 15 years. for your total conference communications needs call: (416) 745-2000

multitone

# Après les MTT, voici les TST

Pas des secrétaires spécialisé(e)s. Pas des réceptionnistes, ni des dactylos.  
Des aides-traductrices(teurs) ? Non plus. Mais qui sont-elles(ils) et que font-elles(ils)... ?



par Jean Delisle

**J**ulie Poirier, 21 ans, de Gatineau (Québec) et Denise Charland, 20 ans, de Cochrane (Ontario) achevant leurs études au Collège Algonquin d'Ottawa. Plus ou moins l'équivalent d'un cégep, ce *community college* offre un large éventail de cours : arts, commerce, secrétariat, conciergerie, soudage, rédaction technique, service des boissons.

Julie et Denise ont choisi de s'y inscrire à un programme préparant à une carrière qui n'existe pas encore, celle de **technicienne de soutien à la traduction, TST** pour les siglomanes.

Je suis allé interroger les 11 finissantes de ce programme de deux ans inauguré en septembre 1983. Son coordonnateur

et principal artisan, Gaëtan Feuriau Chateau, m'a présenté celles qui formeront la première génération de TST.

Mais qu'est-ce au juste qu'une TST ? Une secrétaire spécialisée ? « Surtout pas. Nous n'aimons pas ce mot-là. Ça fait ghetto féminin mal payé. Nous ne sommes pas des réceptionnistes ni des dactylos. » Le tollé de protestations qui s'éleva dans la salle m'a vite fait comprendre que je m'engageais sur un terrain miné. « Êtes-vous alors des super-commis, ai-je risqué ? Des aides-traductrices ou encore des aides-terminologiques ? » « Non plus », m'a-t-on répondu.

Sur leurs cartes de visite, les TST inscrivent tout bonnement « technicienne de soutien à la traduction ». Il faudra savoir que leur travail consiste à accomplir les

tâches suivantes : préparation des textes pour la traduction, recherches terminologiques et documentaires de base, interrogation de banques de terminologie, utilisation de machines de traitement de textes, relecture, correction d'épreuves.

Mais ce n'est pas tout. Une TST sait aussi dactylographier, rédiger des fiches, épurer un fichier, compter des mots, classer des dossiers, communiquer avec les clients, tenir des livres de comptabilité.

Pour être admis à ce diplôme, le seul du genre dans le monde, il faut avoir une douzième année et satisfaire aux exigences d'un test. Les candidatures masculines sont rarissimes (je n'ai pas vu l'ombre du bout du nez d'un garçon). « Le programme, peut-on lire dans le prospectus du collège, vise à donner à l'étudiant(e) une formation adéquate en techniques générales de secrétariat [ah ! le vilain mot] et une connaissance approfondie du français et de l'anglais de manière à ce qu'il (ou elle) puisse accomplir un ensemble de tâches reliées au travail de traduction. »

En tout, 1 500 heures de formation, dont 165 consacrées à un stage pratique. Les candidates partagent leur temps entre des cours de français et d'anglais, de formation générale, de composition, de dactylographie et de dictaphonie, de techniques générales de secrétariat, de recherche en bibliothèque, de traitement de textes et de comptabilité.

Aucun cours d'initiation à la traduction. « C'est une lacune, estime Denise Charland, qui a déjà fait un peu de traduction par la bande, d'autant plus qu'on va travailler directement avec des traducteurs. » Toutes ses camarades partagent son point de vue.

Combien s'attendent à gagner les futures TST ? « De vingt à vingt-cinq mille dollars », répondent-elles à l'unisson. Elles ont dû lire comme moi dans le même prospectus. « Il y a une forte demande pour la diplômée / le diplômé de ce programme, aussi bien à la fonction publique que dans l'entreprise privée, ce qui rend les salaires intéressants. » Un sondage mené auprès d'employeurs éventuels a révélé qu'une technicienne pourrait obtenir un salaire

annuel de 23 000 \$ (*Le Droit*, 4 août 1984).

« Moi, effime Julie Poirier, j'accepterais un salaire inférieur à la condition qu'on me fasse travailler dans mes domaines de compétence. Je ne voudrais pas, par exemple, passer mes journées à taper à la machine. »

Comment les techniciennes ont-elles été accueillies dans les services où elles font leur stage ? (Toutes, sauf une, ont été placées au Bureau des traductions.)

Au ministère de la Défense nationale, Édouard Verrault se dit enchanté de ses deux stagiaires, Brigitte Vaillant et Denise Charland. « Je leur confie toutes sortes de travaux pour les mettre à l'épreuve et elles s'en tirent fort bien. Elles se révèlent particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de préparer des textes à traduire, d'interroger la banque, de chercher une appellation officielle et d'appeler un client pour compléter un dossier. Ce sont autant de tâches que je ne peux pas confier à une commis. »

Ces jeunes filles ne sont pas des « traductrices à rabais », ajoute-t-il, mais des aides-traductrices, même si cette étiquette ne leur plaît pas. (Le Conseil du trésor a déjà reconnu les « aides-terminologues ». Salaire annuel : 23 000 à 27 000 \$). « Il n'est pas normal qu'un traducteur gagnant 35 000 \$ en moyenne passe des heures à pianoter sur un terminal ou perde son temps à chercher un document mal classé. Sa fonction, c'est de traduire. Il faut le décharger du reste. »

Un service de 10 traducteurs et plus, estime Édouard Verrault, peut facilement rentabiliser une TST. Le sien compte 16 traducteurs auxquels s'ajoutent quatre réviseurs et sept employées de soutien. « Sans l'ombre d'un doute, avec deux techniciennes à plein temps, j'accroîtrais la productivité de mon service : la qualité des traductions serait aussi améliorée. »

Tous les chefs de section ne semblent pas encore partager son enthousiasme. Comment occuper ces techniciennes nouvelles vagues ? « Qu'est-ce qu'elle vient faire ici, cette fille ? », a demandé l'un d'eux. Quant aux traducteurs, ils sont inquiets. Vont-ils encore devoir modifier leurs habitudes de travail ? Ils finissent à peine d'approprier les MTT, et voici qu'arrivent les TST.

Utiles et rentables, les techniciennes de soutien à la traduction ? Les lois impitoyables du marché vont trancher. Chose certaine, cependant, l'image des TST reste à bâtir. Les responsables du programme ont du pain sur la planche. N'ont-ils pas trop tardé à entreprendre le marketing de leur « produit » ?

Si vous pensez qu'une TST peut améliorer l'efficacité de votre service de traduction, voici un numéro utile : (613) 727-7679. ☺

## nous les avons tous! dictionnaires spécialisés, techniques, ou de langues

Venez nous voir à la **LIBRAIRIE CHAMPIGNY**  
Nous sommes ouvert tous les jours, même le dimanche

# Champigny

Librairie Champigny Inc.  
4474, rue St-Denis  
Montréal (Qué.)  
Canada, H2J 2L1



MONT-ROYAL

(514) 844-2587

# T

TRANSLATEC CONSEIL LTÉE  
288-0808

TECHNITRANS INC.  
845-0219

Modem/télécopie G.I, II, III 288-7782

## Nathalie Petrowski sur les barricades

Ne soyons plus complices, demande-t-elle à ses confrères. Libérons-nous de cette sclérose. Derrière l'ironiste, y aurait-il une passionnée ?



C'est une libération de la pensée et de la parole qu'elle réclame, avec tête et cœur, pour la presse même. Un *nouveau journalisme* ! Nouveau par le fond et par la forme. Un journalisme qui n'a peur ni des événements ni des mots, un produit personnel du journaliste. Et non plus le produit de consommation actuel — plat, conservateur, tout de banalités et d'insignifiances, confondant l'essentiel, l'accessoire ou la sottise et, de surcroît, sans vivacité d'écriture.

Débâtes du hockeyeur Guy Lafleur, teint bronzé du premier ministre et quoi d'autre encore, aussi peu transcendant, à la une de nos quotidiens ! Il faut faire quelque chose, s'entête-t-elle. « Keep it simple and stupid », maintiennent Pierre Péledeau et quelques autres propriétaires de journaux.

Et, à l'opposé, se font les rappels à l'objectivité. « Mais l'objectivité n'existe pas », proteste avec nerf et passion Nathalie Petrowski, conférencière à la Société des traducteurs du Québec. Il n'y a point de faits froids, soutient-elle. Ce qu'on nomme objectivité n'est que *démaquillage de la réalité*. Le lecteur est victime à la fois d'un manque et d'un excès d'information.

Au fait, lui oppose-t-on, comment assurer l'objectivité si l'on souscrit sans

réserve à la théorie de l'intuition, de l'impressionnisme en journalisme ? « C'est à travers la pluralité d'opinions que se réalise l'objectivité », reprend l'auteur de *Notes de la salle de rédaction*. Mais, à la vérité, de se dire l'auditeur, n'est-ce pas trop demander au lecteur moyen, distraît ou pressé par le temps ? « Eh bien non, le lecteur doit s'impliquer ! »

Il est vrai que le journalisme est vorace, qu'il a sans cesse besoin de carburant, avait établi dès le début la lauréate du 1<sup>er</sup> prix Jules-Fournier et du prix Judith-Jasmin. « Une réanimation artificielle se fait de l'intérieur et c'est pourquoi le journalisme actuel présente très peu d'idées, s'endort et est presque mort au Québec. »

Puissant agent de contre-pouvoir, le journalisme doit absolument se libérer de sa sclérose. Aussi doit-il délaisser les scènes publiques — telles ces conférences de presse bien orchestrées, où tout est imposé, prévu — et se documenter, tautiller les dossiers. Il doit avoir des convictions et ne pas céder aux médias events, ces événements qu'on dit médiatiques. Ne plus être complice, quoi !

Enfin, le journaliste doit s'exprimer dans un style vivant, mordant, moderne. Avec le traducteur, il partage l'élément « forme » mais, à la différence de ce der-

rier, il n'est pas à la remorque de l'autour, ni ne doit être le sous-titre de qu'on ne sait.

Un ton de croisade, mais combien y aurait-il de croisés ?

N.K.

## L'éternel féminin

Enfin, pour bientôt, un document réaliste et non pontifiant sur la féminisation des titres.

Voilà que l'Office de la langue française du Québec s'y intéresse activement, pressé par l'ère féministe et par de très nombreuses demandes d'intervention.

C'est ainsi que paraîtra bientôt *Titres et fonctions au féminin*, un important document sur le féminin de quelque 200 appellations d'emplois. Document réaliste et objectif, non pontifiant, conçu avant tout comme un outil d'information et d'orientation.

Deux parties à l'ouvrage : une nomenclature et les résultats d'une consultation sur le sujet. La nomenclature présente les formes féminines grammaticalement possibles pour chacun des titres retenus. L'étude auprès de leaders d'opinion confirme, pour sa part, que le mouvement sociologique qu'est l'affirmation de la femme marquée bel et bien les consciences linguistiques. Un guide syntaxique soumis à l'enquête publique, s'y ajoutera plus tard ; il rétablira, sans nul doute, la sérénité dans ces textes qu'on veut à tout prix féminiser, instantanément et intégralement.

Féminisme oblige ? L'Académie française et bien d'autres antiféministes (hommes et même femmes !) y résistent épernément. Mais une commission ministérielle française formée de 100 personnalités de l'Hexagone et animée par Benoîte Groit s'attarde sur le sujet. La Belgique suit lentement. La Suisse, elle ne semble pas à l'heure. De son côté, le Secrétariat d'État du Canada a — par son bureau des langues officielles et de la Traduction — établi une longue liste de désignations d'emplois au féminin... qui n'a pas encore la cote d'amour.

Affaire à suivre.

N.K.

## The STQ is computer-friendly

On a blustery February 4th, more than 80 STQ members turned out to hear people with experience in word processing (either on dedicated word processors or microcomputers) compare notes and offer helpful advice. Panel discussions on machinery and applications other than word processing were followed by a chance to actually try out computer equipment. Manufacturers (IBM, Radio Shack, Apple, MICOM, Olivetti) and retailers (Computer Innovations) were prepared to deal specifically

with translators' questions and problems. IBM even sent a former translator as one of its representatives!

With computers becoming a fact of life, the STQ will continue to organize opportunities for members to exchange information and solutions on their use. User groups and a panel discussion on computer applications will be featured at the program preceding the annual meeting on June 3rd, 1985.

Betty Howell

## 40 different combinations !

That's how many different language combinations (French, English and 20 foreign languages) were tested at the CTIC uniform examination in January 1985.

Most popular foreign language in 1985? German, with 30 candidates (figures are for all combinations involving the language), followed by Japanese 18; Spanish 15; Russian 11; Chinese 9; Punjabi 6; Italian 5; Arabic 4; Dutch 3; Persian 3; Portuguese 3; Greek 2; Indonesian 2; Polish 2; Hebrew 2; Czech 2; Vietnamese 1; Swedish 1; Serbo-Croatian 1; Slovak 1.

What determines which languages appear? Probably international trade — and international events (Olympics, Expo) and current events (refugees).

Perhaps even more than for French and English, the purpose of the CTIC examination is to protect the public: how else can they know if translations involving foreign languages are accurate? That's why the most important criterion for foreign language exam correctors is: "Would you pay this person to translate in this language combination?"

Betty Howell

## Du cinéma

Cinématogénique, la terminologie ? Nous le saurons l'automne prochain, si l'on en croit l'ONF.



Le 7<sup>e</sup> art n'a pu, lui non plus, rester indifférent à l'art et à la technique de la terminologie. Sans le savoir, celle-ci a gagné l'Office national du film : un film y est en préparation.

— « Est-ce juste que vous êtes en train de porter la terminologie à l'écran ? Et pourquoi ? », s'étonne *Sur le vif* auprès du réalisateur, Yvon Provost.

— « Mais oui ! J'ai présenté le projet et l'ONF l'a accepté », de répondre ce jeune

cinéaste, formé à l'histoire de l'art et à l'architecture et ayant déjà produit, en collaboration, une série sur l'art sacré au Québec. « En fait, j'ai constaté une dichotomie au pays. D'une part, il y a l'immense effort terminologique consenti au cours des 15 dernières années et, d'autre part, un degré d'implantation non équivalent des terminologies mises au point. »

— « La terminologie n'est pas télégraphique à ce que l'on sache », poursuit *Sur le vif*. « Par quel tour de magie peut-on présenter un tel sujet — durant une heure et sous forme documentaire — sans risque d'ennuyer le spectateur moyen ? »

— « J'ai beaucoup travaillé au scénario, avec notamment un spécialiste de la néologie, Jean-Claude Boulanger. L'ineffable Sol sera de la partie et j'y intègre de la fantaisie et de l'animation. Je tourne sur le terrain, dans le milieu de travail. J'interviewe travailleurs et théoriciens. Enfin, vous verrez. L'automne prochain, en novembre, je crois. »

N.K.

## Colloque

Société des traducteurs  
du Québec

### Office de la langue française

Thème : L'ère nouvelle de la terminologie  
Date : 27, 28 et 29 novembre 1985  
Lieu : Hôtel Régence Hyatt à Montréal  
Inscription : 95 \$ (jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1985), 115 \$ (après cette date)  
Documentation : Programme préliminaire et fiche d'inscription disponibles au Secrétariat  
Secrétariat : Madame Carmen Morneau  
Office de la langue française  
800, Place Victoria  
Case postale 316  
Montréal H4Z 1G8  
Tél. : (514) 870-8268

## Stage latino-américain de traduction

AUPELF cherche chambres (centre-ville) chez particuliers pour loger stagiaires de l'Université de Montréal.  
Durée : 3 mois (sept.-nov. 1985)  
Demander : Gilles Farcel ou M<sup>me</sup> Ghali (343-8630)

## Le droit d'auteur

Le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada vient de présenter un mémoire sur le droit d'auteur, à la suite de l'invitation faite dans le Livre blanc déposé en 1984 par Judy Erola et par Francis Fox, respectivement ministre de Consommation et Corporations Canada et ministre des Communications. Dans ce mémoire sont exposés les points de vue des différentes professions regroupées au sein du CTIC — la traduction, l'interprétation et la terminologie. Ce mémoire vise à faire entendre par le législateur le droit d'auteur déjà attribué par la jurisprudence aux membres de ces trois professions.

Jean-Paul Partensky



JEAN-DUJOLIE

**K**iosque de l'Association des traducteurs littéraires au Salon du livre de Montréal en novembre 1984. C'est la troisième année que l'Association y expose les œuvres traduites par ses membres. Sur la photo: Gaétane Proulx et Raymond Y. Chamberlain.

Traductrice de l'espagnol au français, Gaétane Proulx a traduit *Le Quadrilatère*, de Poli Délano (Orphée, 1982) et *La Cellule*, de Luis Enrique Délano (Orphée, 1984). Paraîtront chez le même éditeur, *Surtout Madrid* et *L'Homme au masque*

de cuir de ces deux mêmes auteurs.

Raymond Y. Chamberlain remportait en 1982 le *Prix de la traduction* du Conseil des arts du Canada pour sa version anglaise de *Jos Connaissant*, de Victor-Lévy Beaulieu. Du même auteur, il a traduit *Satan Bolhumeur* et les trois tomes de *Monsieur Melville* (parus récemment chez Coach House). On lui doit aussi la traduction de textes de Claude Beauséjour, de Jean-Yves Collette et de Jacques Ferron. Initiative qui laisse croire que la STQ pourrait avoir sa place au Salon du livre. ☺

## Comment parler la langue parlée ?

**L**a parole est à nous annonçait le programme de Radio-Canada de ce 25 avril 1985, pour les 25 ans du Comité linguistique de la maison. Vingt-cinq ans de production abondante pour les besoins des communicateurs — bulletin *C'est-à-dire*, fiches, vocabulaires, lexiques.

Gens des ondes et du petit écran ainsi que spécialistes de la langue ont, à ce colloque, pris ou repris le micro pour s'exprimer, cette fois, sur la langue même des médias. Des Henri Bergeron, Raymond Laplante, Wilfrid Lemoyne se sont prononcés sur ce qui est et ce qu'ils

reconnaissent d'emblée être leur premier outil de travail.

Faut-il intervenir ? L'intervention linguistique est-elle un obstacle à la vitalité de la langue ? La langue des médias doit-elle être un témoin ou un guide de la langue d'usage ? Dans quelle mesure peut-elle, au Canada, s'écarter du français de Paris ? Voilà les questions qui ont été les points de mire de la journée et qui ont suscité bien des convergences mais aussi des oppositions.

Comme l'a indiqué son chef actuel, Robert Dubuc, le Service linguistique de Radio-Canada n'intervient — depuis un

quart de siècle — que pour assurer au personnel de la société une langue ouverte au monde, un accroissement de sa compétence linguistique et, du même coup, l'efficacité de sa communication. « Mettre les règles au service de la langue et non l'inverse », voilà l'objectif constant du Comité.

C'est aussi une intervention sans réglementation, non coercitive que privilégie le président du Conseil de la langue française, Michel Proude. La responsabilité, dit-il, revient à la direction des entreprises de médias.

Les médias doivent être plutôt un guide de la langue d'usage qu'un témoin, expliquera Jean-Claude Corbeil, ancien directeur de l'Office de la langue française. Et, selon le commissaire aux langues officielles du Canada, D'Iberville Fortier, « l'État doit offrir le modèle et se situer au niveau de la qualité ».

Et quant à « folkloriser le français », il n'en est point question pour Denise Bombardier, qui reproche à la langue des médias familiarité, technocratisation, hystérie de vocabulaire. La France reste, à ses yeux, l'alpha et l'oméga en matière linguistique — attitude que stigmatisent certains auditeurs, revendiquant le droit à la différence, à un métissage du français. La parole est propriété collective, leur a-t-on répliqué.

N.K.

Solution de la page 18

1	L	O	G	O	M	A	C	H	I	G	U	E	S	13
2	A	C	U	C	H	A	C	U	N	P				12
3	A	Z	U	R	R	I	C	P	O					11
4	I	E	R	K	O	V	A	C	H	A	R			10
5	O	C	R	E	S	N	O	N	R	E				9
6	D	O	K	T	O	A	G	E	A					8
7	E	O	N	A	I	G	U	U	R	G	E			7
8	N	U	E	S	C	I	E	S	S	O	C			6
9	T	F	A	H	E	T	E	G	O					5
10	A	R	V	E	K	A	N	E	L					4
11	L	A	P	I	N	G	A	R	O					3
12	E	L	A	N	L	A	K	I	S	T	E			2
13	S	E	E	L	E	G	I	E	N					1

**René de Cotret  
Kéroack**

Traduction 170 Roy est  
Rédaction Montréal, Qué.  
Journalisme H2W 1M2  
Design graphique (514) 286-0766  
Illustration

## Traduction technique

Motocyclisme, mécanique, textes à caractère pratiques, modes d'emploi, etc.

Allemand  
Français  
Anglais  
Suédois  
Norvégien  
Danois

**IRMGARD LOCHMANN**

Traducteur diplômé  
Interprète officie.

1225, rue Sussex, Suite 803  
Montréal, Québec H3H 2A2

Tel.: 931-7975

## Le mal se résorbe-t-il quand l'incubation s'éternise ?

par Josée Ouellet Simard

### L'imminence du danger

**À** Paris, dans un certain monde, une mode sévit, qui est la mode de l'anglicisme ; il est de bon ton, semble-t-il, d'user de mots importés de Londres ; angliciser est considéré comme une élégance.

Il est permis de croire qu'en France l'idiome national ne peut être sérieusement affecté par cette anglomanie. La plupart des expressions ainsi fournies par le commerce anglais, rebelles à toute naturalisation, n'acquerront jamais le droit de cité ; produits éphémères de la mode, de l'engouement, du caprice, elles disparaîtront bientôt du vocabulaire. D'autres, acclimatées, francisées, resteront ; vraiment utiles, répondant à des besoins nouveaux, elles enrichiront la langue du commerce, de l'industrie, de la vie politique, économique et sociale. Là bas, le génie national est assez vivace pour chasser les unes et s'assimiler les autres.

En est-il ainsi chez nous ? ... La sève généreuse qui circule près du tronc perd de sa force en courant dans les rameaux. Plusieurs pensent, non sans raison, que l'anglicisme, inoffensif peut-être en France, serait dangereux au Canada ; que si là-bas le terme anglais peut entrer dans la langue sans tuer le terme français, ici, au contraire, le premier chasserait irrémédiablement le second ; que nous ne sommes pas assez forts pour introduire impunément l'étranger dans la place, pas assez riches pour emprunter sans compromettre nos intérêts ; que partant nous devrions, des mots anglais usités en France, n'admettre que ceux qui sont absolument reçus, consacrés, naturalisés.

Refuser de suivre en cela la mode de Paris, ce n'est pas vouloir se montrer plus français que les Français ; c'est reconnaître que, dans le milieu où nous vivons, pour garder notre langue, pour la défendre de toute corruption, nous devons veiller sur elle avec un soin plus jaloux, et que certaines libertés



Adolphe Rivard, 1868 à 1945.

seraient dangereuses au Canada, bien qu'on puisse se les permettre ailleurs.

Voilà en quels termes s'adressait Adolphe Rivard, alors secrétaire-trésorier de la Société du parler français au Canada, aux lecteurs du premier numéro du *Bulletin du parler français au Canada*, en septembre 1902. Est-ce que ça ne vous a pas un petit air frais d'actualité ? Dans son article intitulé « L'anglais en France », Rivard insistait sur la nécessité d'observer une saine modération dans l'utilisation de mots « acclimatés » tels que : *actuaire, albatros, ale, bar, bébé, bifteck, box, boxer, budget, cabine, celluloïd, châte, chèque, clown, confort, constable, coroner, détective, drain, essayiste, express, gin, interview, jockey, jury, leader, lunch, match, mohair, poney, pudding,*

*punch, quorum, rail, reporter, revolver, rosbif, sandwich, shampooing, snob, soda, sport, square, stock, toast, tramway, véranda, verdict, wagon, yacht, et j'en passe.*

Mais il recommandait surtout la plus grande réserve dans le cas d'« expressions importées, et des plus rébarbatives », comme : *cocktail, cricket, éditorial, golf, handicap, performance, raid, record, ring, rugby, select, smoking, sprint, steeple-chase, yachting, etc.*

### Des loups dans la bergerie

Adolphe Rivard mettait en garde contre l'imminence d'un danger qu'il n'était pas seul à craindre. Ainsi, quelques mois plus tard, l'abbé Émile Chartier, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, lui faisait écho, s'indignant du « parler français dans nos collèges » et déplorant la pauvreté de vocabulaire affligeant les étudiants qui fréquentaient ces « foyers de l'enseignement secondaire<sup>2</sup> ».

... Le contact avec des confrères d'une race hétérogène, considérés parfois — et combien à tort au point de vue classique surtout ! — comme les membres d'une nation supérieure ! Cette promiscuité, cette fautive conception incitent nos élèves canadiens-français à adopter certaines expressions, tout étonnés de cette accolade avec la pure et nette et limpide langue française.

Ces confrères leur arrivent d'ordinaire plus avancés en âge, l'esprit orienté vers un ordre d'idées assez différent, et attachent au premier abord. Pour traduire les mêmes concepts, nos jeunes, ignorants du vocabulaire qui les exprimerait, s'autorisent d'eux-mêmes pour emprunter l'expression à la langue étrangère plutôt que de la puiser dans la leur. Et si par hasard ils utilisent leurs vocabulaires nationaux, combien indûment parfois ils en revêtent ces idées nouvelles, étrangères même, quand encore elles n'atteignent pas l'étrange !

Là encore, les exemples foisonnent d'« inconscientes imitations de l'an-

glais » et d' « abréviations syllabiques » : Comment qu'ça va ? Qui qu'a dit ça ? J'sais pas qui-ce que c'est ? Va-t-en pas ! Y a des émites ! et mieux encore : Qui c'est qu'c'est ? Qui-ce que c'est qu'a dit ça ? Qué-ce que c'est qu'est l'cel'est-ce qu'a faite ça ? Bref, de quoi écorcher les oreilles les plus aguerrées et mettre du pain sur la planche d'une Société qui s'était donné pour mission d' « entretenir chez les Canadiens-français le culte de la langue maternelle, les engager à perfectionner leur parler, à le conserver pur de tout alliage, à le défendre de toute corruption. »

### Et les années passent...

Cinquante ans plus tard se déroule à Québec, en juin 1952, le III<sup>e</sup> Congrès de la Langue française en Amérique du Nord, un événement qui, de l'avis unanime, marquera l'histoire. Parmi les participants : la France, les États-Unis, la Turquie, Haïti. De quoi y sera-t-il question ? On retrouve dans la liste des communications présentées aux congressistes « Anglicismes et emprunts à l'anglais » (Pierre Daviault), qui inspire des commentaires tels celui que publie *La Revue de l'Université Laval*<sup>1</sup> en septembre 1952 : « Parler canadien ou parler français ? »

*Il ne faut pas que ces assises nationales soient seulement un beau souvenir. Il importe qu'elles donnent des fruits. [...] Si convaincantes qu'aient été les leçons données au Congrès et si résolus que nous soyons désormais de bien parler notre langue, aucun résultat appréciable ne sera atteint si les défauts qui la déparent, leurs causes et les moyens d'y remé-*

*dier ne sont pas clairement signalés dans le concret.*

L'auteur, le père A.M. Picher, ajoute qu'on emploie parfois, « sans bien s'en rendre compte, des mots ou des expressions servilement traduits de l'anglais. Ce sont des anglicismes tenaces que l'on trouve parfois même dans certaines de nos meilleures publications », dit-il. Mais il rassure ses lecteurs, optimiste : « Souignons, toutefois, qu'en vertu de la lutte intense qui se poursuit depuis plusieurs années parmi nous en faveur de la pureté de notre langue et qui a obtenu de remarquables résultats, les anglicismes [...] finiront bien par disparaître entièrement. »

L'armistice n'est donc pas signé et les consciences ne sont pas en paix avec l'anglicisme, redoutable ennemi du français.

Le frère Untel ne tarde pas à reprendre le flambeau avec la publication, en 1960, de ses *Insolences*. Il va montrer jusqu'à quel point les écoliers canadiens-français négligent leur langue et dans quelle ignorance de l'orthographe, de la grammaire, ils semblent se complaire. Il va dénoncer ce qu'André Laurendeau a baptisé un an auparavant le « joual » et déplorer « l'échec du système d'enseignement » et « l'impasse de la pensée canadienne-française ».

*Les belles-sœurs* vient, en 1968, nourrir le débat, provoquer le scandale si ce n'est semer la panique chez les défenseurs, hors d'haleine, submergés, de la langue française. Non seulement parlait-on joual, mais on écrit joual, et sans pudeur encore ! Où allons-nous ?

### Vers 1985

Et que nous apporte 1985 ? Rien de neuf faut-il croire : des étudiants dont les fautes d'orthographe et de syntaxe et les zéros en dictée et en rédaction font la une des journaux.

Au fond, les choses ont-elles vraiment changé en plus de trois quarts de siècle ? Nos négligences et nos efforts, nos indifférences et nos inquiétudes successives ont-ils influé sur l'évolution du français ? Le français du début du siècle était anglophile ; celui de la fin du siècle est américanophile : le résultat linguistique est le même. Avec les années, nous avons, semble-t-il, apprivoisé puis neutralisé le virus, nous accommodant assez bien de sa présence.

Peut-être les francophones auront-ils dans cent ans les mêmes sujets de préoccupation et mèneront-ils des combats dont l'issue, somme toute, semble avoir bien peu d'incidence sur l'état de santé générale de la langue française. Quoi qu'il en soit, l'asepsie reste une utopie.

Peut-on dans ce cas donner raison à Jean Ferrat : « La langue française a fait son temps/Paraît qu'on n'arrête pas l'progress » ? ☹

1. La Société du parler français au Canada, *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 1, n° 1 (sept. 1902), Québec, Université Laval.
2. *Ibid.*, vol. II, n° 1 (sept. 1903).
3. Université Laval, *La Revue de l'Université Laval*, vol. 1, n° 1 (sept. 1946), Québec, Université Laval. *La Revue de l'Université Laval* succéda, en 1946, à la publication *Le Canada français* qui avait elle-même succédé au *Bulletin du parler français au Canada* en '918.

## Cruciverbiage

par Josée Ouellet Simard avec  
la collaboration de Johanne  
Dufour et Solange Lapierre



### À l'horizontale

1. Sacrifient le contenu à la forme.
2. « Assez » ; toute personne.
3. Lapis-lazuli ; a la fièvre du carnaval ; draine le Piémont et la Lombardie.

4. Agita ; celui d'Apollon n'a pas de périscope.
5. Terre de Sienne ; refus ; tonalité.
6. Américan et international ; paria.
7. Puissances éternelles ; incisif ; presse.
8. Ne te promène donc pas comme ça ; parfois musicales, parfois ennuyeuses ; tranche la terre.
9. Sous-dominants de la gamme de do ; attire l'attention ; latin freudien.
10. Numéro atomique 18 ; baisse avec les années ; halte ; père des dieux dans les poèmes d'Ougarit.
11. Groupe de langues romanes ; mon gros loup.
12. On le prend à la chasse ou pour le saut ; appartient à l'École des lacs.
13. Omis devant un infinitif pronominal ; a fait les délices de Ronsard et Lamartine.

### À la verticale

1. F et v.

2. « J'affirme », dit Duneton ; disjunctive ; enrage.
3. L'air est son élément ; o.j.
4. Parlé dans l'Altai ; comme l'œil de Bacchus.
5. Aujourd'hui, dans les marais du Chah-Arab ; parangon ; mieux que rien.
6. Procédé poétique ; largeur.
7. Spirante ; maréchal de France ; effet comique.
8. Sermon ; une couleur qui coûte cher aux contribuables canadiens.
9. Cà ; bleu et noir, de Rimbaud ; durée de déchargement au quel.
10. Vietnamien en caractères latins ; nous sont communs.
11. Peut suffire ; dialecte celtique ; clé.
12. Ajout d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot ; pronom adverbial.
13. Retournez les frondes de la fougère ; mouvements.

Solution à la page 16

## Une excellente source de termes en contexte

Une référence précieuse rédigée en langue originale — une rareté —, avec une section sur l'aide à la traduction



REGOR, Bob, *Le traitement de texte en bureautique — La mise en œuvre*, tome 2, Rambouillet, 1982, ROGER Éditeur, 330 p.

L'ouvrage de Bob Regor aborde le traitement de textes sous trois aspects : les fonctions, l'ergonomie et la rentabilité. Tout d'abord, l'auteur décrit clairement toutes les fonctions d'un système de traitement de textes, des plus simples aux plus élaborées, et passe

en revue les systèmes de correction orthographique, la coupure de mots, les notes infrapaginales, la justification, la recherche automatique, le déplacement de fragments de texte, etc. Parmi les fonctions évoluées, on retrouve notamment la fusion fichier-texte, le traitement arithmétique et la manipulation de graphiques. Une section sur l'aide à la traduction complète la première partie.

En deuxième partie, l'auteur traite de nombreuses questions relatives à l'ergonomie des systèmes de traitement de textes, telles que l'acceptation des utilisateurs, le confort visuel, l'éclairage, le mobilier et l'aménagement des postes de travail. Ces questions restent toujours d'actualité. Les constructeurs ont effectivement essayé de mettre au point des écrans cathodiques de plus en plus ergonomiques — clavier détachable, plus léger et moins encombrant, écran plat à haute résolution de caractères, etc.

La dernière partie porte principalement sur les critères d'évaluation de la charge de travail en bureautique et de la rentabilité d'un système de traitement de textes. Cet aspect touche surtout les décideurs, mais n'en demeure pas moins intéressant pour les terminologues ou traducteurs en quête de termes techniques.

La terminologie employée par Bob Regor,

ingénieur de métier et auteur du premier tome du même ouvrage *Le traitement de texte en bureautique — Les moyens* est très riche, en particulier dans les deux premiers chapitres. Un nombre important de notions de base en traitement de textes y sont bien cernées et bien rendues. Ces notions sont pour la plupart déjà connues, mais les monographies sur le traitement de textes en langue originale étant très rares, cet ouvrage constitue une excellente source de termes en contexte. La terminologie employée est très fiable.

On remarque cependant l'absence des termes *édition* et *formatage*, qui ont fait longtemps l'objet de nombreuses controverses. Par ailleurs, le lecteur aurait aimé plus de renseignements sur l'auteur. On pourrait également regretter l'absence d'un index. En revanche, la table des matières est très complète. Enfin, les caractères utilisés dans le livre auraient pu être plus gros.

En conclusion, cette monographie constitue pour terminologues et traducteurs une référence précieuse, rédigée en langue originale, récente, dotée d'une table des matières très détaillée et d'une bibliographie systématique très bien faite.

Stella Abensur  
Terminologue, IBM Canada Ltée

## Pour mieux se retrouver dans un univers plein d'embûches

Malgré une démarche contestable d'un point de vue strictement terminologique, voici un ouvrage qui fait la lumière dans un domaine loin d'être transparent.

Êtes-vous de ceux que le jargon micro-informatique rebute ? Vous est-il déjà arrivé de demeurer perplexe pendant des heures, voire des jours, devant la notice de votre nouvelle imprimante ? Avez-vous jamais eu du mal à trouver le mot juste pour expliquer à un informaticien les fonctions dont vous avez besoin ?

Tous ceux qui ont pris la décision de maîtriser, une fois pour toutes, les

éléments de cet univers plein d'embûches qu'est la micro-informatique seront maintenant mieux armés en se procurant le *Dictionnaire de la micro-informatique* de Johanne de Luca.

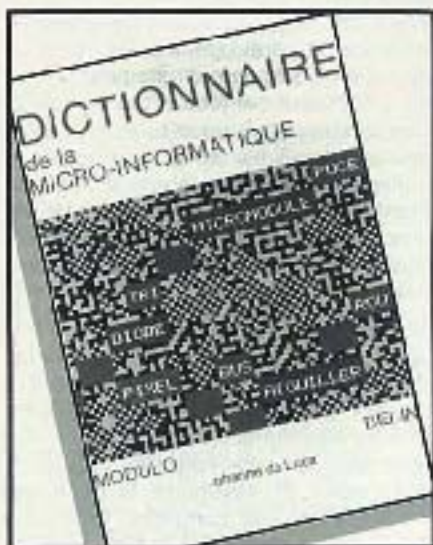
Précisons tout de suite que ce dictionnaire est une traduction et adaptation de l'ouvrage bien connu de Charles J. Sippl, *The Microcomputer Dictionary*. La démarche, bien que contestable d'un point de vue strictement terminologique, a tout de

même produit une publication importante — 3 500 termes français accompagnés de définitions — dans un domaine en plein essor, mais dont le vocabulaire est encore loin d'être normalisé.

L'ouvrage est bien présenté, de consultation agréable et comprend un guide d'utilisation, un lexique anglais-français, une liste de sigles et acronymes français et anglais, ainsi qu'une bibliographie, sérieuse mais incomplète. Il est regret-

table, par ailleurs, que l'auteur n'ait pas fait suivre le dictionnaire d'un lexique français-anglais.

**Disquette, BASIC, Ko, microprocesseur, tableur** : nous voici plongés au cœur de la micro-informatique. **Réseau banalisé, liaison multipoint, circuit numérique** : les frontières s'élargissent et nous rejoignons les télécommunications, l'électronique, etc. Il est vrai que la micro-informatique est un domaine bien difficile à cerner. **Interpolation, déterministe, effet tunnel, diagramme de Veitch** : on peut s'interroger sur la pertinence de certains termes et regretter que l'adaptation française n'ait pas



DE LUCA, Johanne, **Dictionnaire de la micro-informatique**. Montréal, Belin-Modulo, 1984, 300 p.

donné lieu à une sélection plus rigoureuse.

Les définitions sont claires et souvent accompagnées d'exemples. La terminologie proposée est fiable et, à quelques exceptions près, conforme à l'usage. Il aurait toutefois été souhaitable qu'elle soit exhaustive : des termes tels que **ordinateur portable** ou **souris** auraient eu leur place dans un tel dictionnaire. Le traitement des synonymes présente également quelques lacunes ; en effet, les renvois ne sont pas toujours faits ou marquent parfois de logique (par exemple, les termes **ensemble terminal** et **grappe** sont traités comme des entrées distinctes alors que d'après leurs définitions, ils sont de toute évidence synonymes).

Le *Dictionnaire de la micro-informatique* est un ouvrage utile qui, même si on ne doit pas s'y fier sans réserve, fait la lumière sur un domaine loin d'être transparent. ☺

Nathalie Cartier et Élise Lelarge

## Iphigénie et Booz endormi

COURBON, Jean-Marie, **Guide du français des affaires, le français écrit au bureau**, Montréal, 1984, Marcel Didier, 290 p.

L'objet rappelle le célèbre *Clas et Horquelin* publié en 1969, réédité en 1979, et qui a certes fait ses preuves. Quinze ans après, un regard neuf sur la question ?

À première vue, c'est-à-dire à la lecture de la table des matières, on pense avoir découvert un ouvrage complet et utile : en première partie, la stylistique générale avec, très notamment, les niveaux de langue, les degrés du style, l'ordre des mots, la pratique du plan ; en deuxième partie, la stylistique des affaires, distribuée en quatre chapitres : les trois styles, administratif, commercial, publicitaire ; les écrits administratifs autres que le rapport ; le rapport ; la lettre commerciale. Avec 70 pages consacrées aux lettres-types, on croit avoir trouvé la mine, la réponse à toutes les questions...

Mais, toujours dans la table des matières, que signifie au juste ce titre : « Les degrés du style. Clôture et redondance » ? Et cet autre : « Résumé homothétique. Résumé épiphanique » ? Les réponses sont bien données aux pages indiquées : « La clôture est ce qu'il suffit à donner d'information sur la signification d'un énoncé » C'est tout. Quant au résumé épiphanique, j'apprends (volontiers) son étymologie : « du grec *épi-phairō* : je fais voir, je montre, je mets en évidence. » On m'explique ensuite que ce résumé consiste à mettre en relief l'idée ou le fait marquant, avec, parfois, des éliminations, ou des modifications de plan. Bien.

Intriguée par ce savant niveau, je fouille et rencontre de nombreuses citations de Proust. Heureusement je l'aime beaucoup, mais, sans vouloir restreindre la lecture de Proust, Flaubert et Bossuet aux seuls amants de littérature, je crains qu'ils alourdissent un ouvrage qui se veut efficace — mot d'ordre très contemporain, et très restrictif, je l'admets.

Le rythme de l'énoncé est sûrement une chose très pertinente à connaître en publicité ainsi que, dans une moindre mesure, pour les discours de pédégés et autres discoureurs. Voici donc ce qu'on peut apprendre à ce sujet. D'abord une citation en cinq lignes de Flaubert, puis les cinq bases dudit rythme, en quasi sept pages. L'ordre des mots : trois

lignes dont un exemple non expliqué. La cadence majeure : quatre lignes dont deux qui reprennent le même exemple. La protase (partie ascendante) et l'apodose (partie descendante) : quinze lignes dont dix de citations (Bossuet et Chateaubriand). Le rythme : une page presque uniquement consacrée à la poésie (exemples de Racine et d'Hugo). Les sonorités : cinq pages dont un tableau d'une page illustrant le trapèze vocalique transcrit en alphabet phonétique international, et une liste ainsi intitulée : « Le plaisir provient également de la combinaison des voyelles » (j'y ai vérifié l'harmonie de mon prénom). Bref, sur ce délicat et important sujet qu'est l'équilibre d'une phrase, je doute que les fort beaux exemples d'*Iphigénie* et de *Booz endormi* éclaireront la lanterne du lecteur aux prises avec une phrase qu'il n'arrive pas à bâtir : devant une marche si haute qu'elle masque le palier de l'escalier, le réflexe habituel est-il de grimper coûte que coûte ?

Enfin, après avoir fait la connaissance d'un mot nouveau, *homéotéleute* (voir le Grand Robert), j'ai surtout constaté combien la langue française est riche et complexe. Trop pour écrire rapidement des rapports clairs et ces lettres commerciales lisibles ? Si l'on veut réformer et améliorer la qualité du « français des affaires », il faut s'adresser aux intéressés avec concision et simplicité, et leur présenter des exemples pertinents et courts. Les lecteurs potentiels d'un livre portant un tel titre, sans être sourds à l'esthétisme, sont des gens pressés qui veulent une réponse rapide et claire. Et une longue présentation comme celle-ci ne peut que leur être rébarbative : « accueil. Cette faute d'orthographe a valeur de barbarisme. C'est une mauvaise herbe qui pousse sur tous les tableaux d'affichage et qui est aussi tenace que ces pissenlits sur les gazons. Pour la tuer, un seul produit : le ridicule. » J'aime moi aussi recourir aux images, à des exemples courants pour donner vie à un texte, pour chasser un moment le ton sérieux. Mais ce livre, déjà trop lourd d'exemples et de jugements, ne le supporte pas.

Ouvrage sûrement complet, mais c'un abord difficile. Même la présentation visuelle est ingrate, les nombreux types d'alinéas gênent la lecture : on est un peu perdu devant la multiplication des tirets, astérisques, chiffres, lettres capitales, minuscules, retraits, etc. L'ouvrage vise à côté de la cible. Dommage. ☹

Johanne Dufour

## Nouveautés

### COLLOQUES ET CONGRÈS

#### **Silver Tongues - American Translators Association**

**Conference 1984**, Madford (NJ), Learned Information Inc., 1984, xii + 478 p. [US \$50.00]

Proceedings of the 25th Annual Conference of the American Translators Association held in New York from September 19 through 23, 1984.

### DROIT

#### **Lexique anglais-français du droit en Ontario**

Toronto, Ministère du Procureur général, 1984, 361 p. [10 \$] Édition revue, corrigée et augmentée remplaçant celle publiée en octobre 1982. Contient 6 776 expressions anglaises et leurs équivalents français. Index français, titres de lois A-F, noms d'organismes A-F et bibliographie. (Service des publications, 5<sup>e</sup> étage, 880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N3)

LAGACÉ, J., TREMBLAY, R., JOURNEAULT-TURGEON, R. **Guide de rédaction législative**, Société québécoise d'information juridique, 1984, 138 p. [10 \$]

Ouvrage où l'on trouve les principales règles de rédaction législative et des techniques pour uniformiser et améliorer la rédaction des textes législatifs québécois. (Soqui), 276, rue Saint-Jacques, bureau 310, Montréal (Québec) H2Y 1N3)

### ÉCONOMIE

#### **Dictionnaire de l'allemand économique**

allemand-français/français-allemand, Paris, Garnier, 1984 [32 \$]

Touche à des domaines aussi variés que la correspondance commerciale, le marketing, l'informatique, la gestion et la langue de la presse. (Librairie Champigny, 4474, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2J 2L1)

### FORESTERIE

#### **GORSE, Jean Eugène, Terminologie forestière - Forestry Terms**

Washington, D.C., The World Bank, 1984, vii + 42 p. [US \$5.00] Glossary presenting English-French/French-English terminology related to forestry development and erosion control in arid and semiarid lands. (World Bank Publications, P.O. Box 37525, Washington, D.C. 20013, U.S.A.)

### INFORMATIQUE

#### **VOLLNHALS, G., Dictionary of Personal and Office Computing**

Elsevier, 1984, xiv + 504 p. [US \$125.00] More than 5,000 essential terms, in five languages, relating to personal, office, mini, micro, and home computers. (Elsevier Science Publishing Co. Inc., P.O. Box 1663, Grand Central Station, New York, NY 10163)

### LINGUISTIQUE

BESCHERELLE, Louis-Michel, **La grammaire pour tous**, Paris, Hatier, 1984, 319 p. [8,95 \$]

Dictionnaire de la grammaire française en 27 chapitres présentés par ordre alphabétique, avec index des difficultés grammaticales. (Librairie Champigny)

SUZZARINI, François, **Le dictionnaire analogique**, Marabout, 1984, 480 p. [6,95 \$]

S'adresse à tous ceux qui désirent rédiger, mieux s'exprimer et enrichir leur vocabulaire. Chaque mot-clé est développé selon quatre voies analogues : contiguïté, similitude, analyse et contraste. (Librairie Champigny)



### OLF - BTQ - CLF

BÉLANGER, Francine, MERCIER, Jean, **Vocabulaire du travail des métaux en feuilles, barres, tubes et profilés** anglais-français, Québec, 1984, 100 p. [4,95 \$]

Quelque 900 termes anglais et plus de 650 termes français, pour le plupart définis, se rapportant au travail des métaux en feuilles, par formage ou par coupe. Remplace l'édition provisoire parue en 1980. Index français et anglais, et bibliographie. (Éditeur officiel du Québec)

VILLA, Thérèse, **Guide de rédaction des menus**, Québec, 1984, 196 p. [4,95 \$]

Édition définitive qui compte plus de 850 entrées anglaises, souvent accompagnées d'une définition. Index français et anglais, et bibliographie. (Éditeur officiel du Québec)

### SCIENCES

CHABALLE, L. Y., **Elsevier's Sugar Dictionary**, Elsevier, 1984, xiv + 322 p. [US \$82.75]

Dictionary containing 2,741 specific terms plus synonyms and variants, in 6 languages, related directly or indirectly to sugar beet and sugar cane growing. (Elsevier Science Publishing Co. Inc.)

### TÉLÉVISION

LAROCHE, Pierre, **Lexique technique de télévision** anglais-français, Ottawa, Leméac/Radio-Canada, 1984, 437 p. [19,95 \$]

Plus de 3 000 termes et expressions en anglais, avec leurs équivalents français, reliés au domaine de la langue technique de la télévision. Définitions, bibliographie et index français. (Entreprises Radio-Canada, Comptoir-souvenirs, C.P. 6000, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 5A8)

### TRADUCTION

DELISLE, Jean, **L'Analyse du discours comme méthode de traduction**, Livre du maître, 2<sup>e</sup> édition, Ottawa, Éditions de l'Université, 1984, 121 p. [15 \$]

Deuxième édition entièrement revue du **Livre du maître** renfermant le corrigé des quarante exercices types de la partie II de **L'Analyse du discours**, ainsi que la version française de la trentaine de textes à traduire et à réviser.

THORIN, A., **Vrais et faux amis du vocabulaire anglais**, Paris, Nathan, 1984, 144 p. [8 \$]

Permet à ceux qui ont acquis les structures syntaxiques de base d'accroître leur vocabulaire et d'éviter les pièces sémantiques. (Librairie Champigny)

### TRANSPORT

**Supplément au Vocabulaire du chargement des wagons**, Montréal, Canadien National, 1984, 24 p. Environ 50 termes, pour la plupart définis et illustrés, et portant sur les éléments d'arrimage et les modes de chargement, qui complètent le **Vocabulaire du chargement des wagons** paru en 1982 (voir le compte rendu dans **Circuit**, décembre 1983).

**L**e *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française* (Université d'Ottawa) fait peau neuve après treize ans d'existence. Il portera dorénavant le titre de **Cultures du Canada français** et paraîtra chaque année à l'automne. Autre changement : la constitution d'un comité de rédaction où l'on retrouve notre confrère Jean Delisle. Outre trois articles consacrés à Félix-Antoine Savard, le numéro 1 présente deux études sur l'histoire de la traduction au Canada : « L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, 1962-1982 » et « L'affaire des « béotiens » et des traducteurs : une querelle de mots ». L'affaire : en 1951, à l'occasion de la révision de la Loi des élections, les traducteurs fédéraux proposent quelques améliorations terminologiques, notamment le remplacement de l'anglicisme « officier rapporteur » par directeur du scrutin. Les béotiens : deux députés francophones qui s'opposent aux changements proposés et insultent les traducteurs (« des fous, des abrutis, des moches, des mabouls »...). Que pensez-vous qu'il arriva ? Ce fut le béotisme qui gagna !

La revue *Special Language* — *Fachsprache* se présente comme une « Revue internationale pour les langues de spécialité — Recherche, didactique, terminologie ». Le numéro 3-4/84 est presque exclusivement en allemand. L'exception : « Le rôle des prépositions dans le texte scientifique anglais ». (Wilhelm Braumüller, Servitengasse 5, A-1092 Wien, Autriche [DM 54/an])

Le service Rédaction et Terminologie d'Hydro-Québec alimente la rubrique « Pour bien se comprendre » de la revue *Hydro-Press*. Parmi la variété des sujets abordés, mentionnons « Pour composer avec les composés » (union et accord), « Au fil des lignes » (écrivains, évidemment) et « Le traitement de textes : adieu pot de colle et ciseaux ! ». Bien que les sources bibliographiques données en référence n'emploient que « traitement de texte », on rappelle que « le pluriel [textes] est recommandé par l'Office de la langue française ».

*Vox et Images* (X, 1), revue publiée par l'UQAM, présente un dossier — peu substantiel — sur la littérature canadienne-anglaise. Quelques pages portent sur la traduction littéraire et poétique.

*Publi-normes* (3, 4) s'inquiète de « la publicité qui n'en a pas l'air ! » (absence de normes régissant l'identification des publi-reportages) et commente le « Code de la publicité aux consommateurs des médicaments dispensés sans ordonnance ». Ce bulletin est diffusé par le Conseil des normes de la publicité, qui a également publié une dizaine de codes et directives (10, rue Notre-Dame est, bureau 200, Montréal H2Y 1B7).



Au sommaire de *Babel* (4/84) : « Autour d'une traduction », « Traduire du scandinave », « Literary Poet : Translating Poetry » et un article en allemand comparant plusieurs versions d'un passage de *La Tempête* de Shakespeare.

*Traduire* (122) a entrepris de nous offrir le meilleur compte rendu, en langue française, du XI<sup>e</sup> Congrès mondial de la FIT : résumé des ateliers et texte des communications jugées les plus intéressantes. Dans ce numéro, « Teaching Translation Theory » par la directrice de l'ETI (Université d'Ottawa). « Un traducteur au pays des merveilles du traitement de texte » donne des conseils pratiques à ceux qui

envisagent de « se convertir ». Autres sujets brièvement traités : « La traduction dans l'enseignement des langues », la fidélité implique-t-elle la reproduction des « bêtises » du texte de départ ? « La rémunération du traducteur en France ». La « Revue des revues » recense généreusement les publications canadiennes, dont les numéros 4 et 5 de *Circuit* (un satisfecit pour l'ensemble, une mention honorable à notre chronique « d'excellente tenue », des réserves sur le rest de révision « Mettez vos aptitudes à l'épreuve »).

La gestion de la traduction est le thème de *Meta* (23, 4). Divers points de vue y sont présentés : Bureau des traductions, services en entreprise, cabinet. En complément, un exposé sur « les micro-banques de terminologie ». Les Études terminologiques portent sur la notion d'erreur en statistique, les hydrocarbures et les scies manuelles (lexiques anglais-français et français-anglais mettant fin à une série de quatre articles). Au Bloc-notes, deux articles : « Should Court Interpreters and Conference Interpreters be trained in Separate Academic Programs ? » et « Translation and Adaptation ».

Dans la dernière livraison de *The Incorporated Linguist* (23, 4), deux articles retiennent l'attention : « Document authentique ! Pour quoi faire ? » à l'âge des didacticiels, les documents authentiques gardent leur utilité dans l'enseignement des langues vivantes) et « Teaching Translation Students to Think about Science » (description et bilan de deux cours de traduction/rédaction scientifique donnés en 1982 à l'Université Concordia et à l'Université du Québec à Trois-Rivières). En publiant quatorze pleines pages de comptes rendus (livres et revues), ce numéro a certainement mérité une mention au *Book of Records* !

Dans ses numéros 2 et 3/1984, le bulletin *Info* de la Chambre belge des traducteurs et interprètes s'intéresse principalement au statut professionnel et... aux sous. On y rend compte des activités du Groupe de travail pour le statut du traducteur et de l'interprète dans les pays du Marché commun et d'un accord inter-associations intervenu entre ces pays. La Chambre publie

aussi ses tarifs officiels (1984). Dans le cas de la traduction, le tarif minimal à la ligne varie de 52 cents pour les langues courantes à 80 cents pour les langues rares (supplément de 25 cents applicable aux « traductions jurées ». Les interprètes sont rémunérés aux tarifs horaires suivants : interprétation de liaison — 24 \$ (minimum forfaitaire de 3 heures) ; interprétation de conférence, simultanée — 235 \$ ; consécutive — 295 \$ (plus forfait à discuter pour frais de déplacement et de séjour). Présentant le point de vue de l'employeur, un article sur « Le prix de revient de la traduction » (établi à 72 cents la ligne, ou 70 cents avec traitement de textes) donne des précisions sur le rendement individuel moyen, calculé en nombre de pages : traducteur (6,4 par jour), réviseur (19,4), dactylo (12 pages sous forme définitive, mais en tenant compte de frappes successives). Autre donnée : les agences de traduction rémunèrent leurs sous-traitants au tarif de 27 à 31 cents la ligne. Gestionnaires, à vos calculatrices !

**TGNL — The Newsletter of the Translators' Guild** (X,1) publie des comptes rendus de la conférence « Translating and the Computer: Translation and Communication » et du congrès statutaire de la FIT (Vienna, 1984). Le Courrier des lecteurs poursuit le débat sur les agences de traduction. À la rubrique « Question and Answer », quelques termes et expressions d'outre-Manche semblent donner du fil à retordre à nos confrères britanniques : productique, connectique (ensemble des conducteurs électriques et leurs raccordements), média:hèque, document de saisie, casserie (établissement spécialisé dans la casse des œufs de surproduction !) et « Nous vous en souhaitons bonne réception ». (Parmi des photocopies d'articles sélectionnés offertes sur demande aux membres de la TGNL, on relève « Les secrets de la révision », *Circuit*, n° 5...)

The **ATA Chronicle** (XIV, 1-2) rend compte du congrès annuel de septembre 1984 qui marquait le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Association. Il s'agit principalement des rapports de comités et des principales allocutions. Petites nouvelles glanées : le taux de réussite à l'examen d'agrément est de 47 %, et on recommande aux membres ce bien faire la distinction entre « translation bureau/company/service » (« cabinet ») et « translation agency » (« agence »).

Dans le **Bulletin de la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick** (5, 3), un intéressant compte rendu d'ateliers sur



la traduction à vue animés par la Division de la formation et du perfectionnement du Bureau des traductions, et deux courts articles — « Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick » et « Russian Interpretation in Canada ». Une suggestion à nos confrères du CTINB : il serait temps de baptiser leur bulletin d'un nom plus court...

**Le français dans le monde** (188) contient notamment un article de Georges Mounin : « Sens et place de la civilisation dans l'enseignement des langues ». Les moyens d'accès à une civilisation étrangère sont la connaissance de la langue, la lecture (mots en contexte) et l'immersion (chose en situation). « Les choses, ce sont surtout les situations extralinguistiques, ce que les bons traducteurs ont toujours su. »

**Langues et terminologies** (44) nous annonce l'inauguration de la Maison de la francophonie, qui deviendra un lieu de réunion des associations à vocation littéraire et artistique et qui contribuera à la promotion et à la diffusion des littératures des pays d'expression française. Également dans ce numéro, les comptes rendus de deux colloques : « Littératures africaines et enseignement » (Bordeaux, mars 1984) et « Le rôle international des associations de la francophonie » (Paris, juin 1984). Dans le numéro 45, il est question du 6<sup>e</sup> congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français, qui s'est tenu à Québec, de a banque de données orthographiques et grammaticales du CILF, ORTHOREF, et du deuxième symposium d'Infoterm, « Travail dans le cadre d'un réseau de terminologie » (Vienne, avril 1985). Enfin, dans le

numéro 46, on trouve un article sur la néologie au S COB 54, et deux comptes rendus : celui très bref, de la dernière réunion du Conseil International des Études Françaises et du Dialogue des Cultures (CIDF), et celui du colloque international sur les « Publications agronomiques de la langue française », organisé par le CILF.

Dans **La banque des mots** (28), « Le développement de la langue française », allocution d'ouverture du colloque sur « Le rôle international des associations de la francophonie », organisé par l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL) en juin 1984 ; un article sur l'« Apparition néologique » ; une étude des problèmes que pose la transcription du chinois en caractères latins (transcription *pîn-yin*) ; des néologismes de la prose scientifique et technique ; un lexique de la télédétection aérospatiale ; une liste de plus de 500 sigles utilisés en informatique et un glossaire de la coiffure en France. Bibliographie et index des termes traités dans les numéros 27 et 28.



Le Centre international d'information pour la terminologie annonce, dans son bulletin **Infoterm Newsletter** (34), trois projets en cours de réalisation : une bibliographie internationale des thèses et mémoires traitant de terminologie, la mise sur fichier informatisé des données terminologiques contenues dans Wüster, E. *The Machine Tool*, et une bibliographie internationale des dictionnaires et vocabulaires du domaine des sports et de l'éducation physique. Les bulletins **Biblioterm** (10 et 11) font une large place aux publications canadiennes : bibliographie sélective de l'industrie des pâtes et papiers, vocabulaires établis par nos deux sociétés ferroviaires, etc.

**Lexicom** (8, 9 et 10) passe en revue plusieurs termes relatifs à la comptabilité : dérogation, déviation, écart, variance ; *costing, cost accounting ; shadow price*.

**Le mot** (13) fait un inventaire des opinions émises sur l'aire sémantique de *to affect/affecter*. Pièces manquantes au dossier : les articles consacrés à cette question dans *Méta* (21, 4 et 22, 2).

Dans **Télé-Clef** (1/85) on annonce la publication d'un ouvrage sur *Les normes de rédaction des sommaires : la désignation des décisions* (Conseil canadien de la documentation juridique [15 \$]).

Les lecteurs de **l'Actualité terminologique** eussent été informés qu'en raison du « gel administratif et financier », la diffusion du bulletin subira un très gros retard ». De fait, le numéro de juillet-août 1984 n'est arrivé qu'en janvier... Méritons les bouchées doubles. Le numéro spécial (17, 5-6) marque le 50<sup>e</sup> anniversaire du Bureau des traductions : intéressantes pages d'histoire (petite et grande) venant enrichir les annales de la traduction et de l'interprétation au Canada. Dans les numéros suivants (7-8, 9 et 10), signalons des études terminologiques (« Terminologie du rein », « Les plantes carnivores », « Les obligations à taux flottant », « Terminologie du stimulateur cardiaque »), des observations sur des problèmes de langue ou de traduction (« Les années quatre-vingt ou quatre-vingts ? », « Résident et résident », « Existe-t-il un équivalent parfait pour le néologisme *resourcing* ?), enfin, des comptes rendus (notamment du Colloque STQ/OLF « Terminologie et communication ») et des Avis de normalisation de l'OLF.

**Terniglobe** (VII, 5) présente la suite de l'article « Attitude and Orbit Control of Geostationary Satellites » (terminologie en contexte) et, à la Chronique du mot juste, une très utile étude sur « L'article devant les sigles et les dénominations sociales » : Hydro-Québec ou l'Hydro-Québec ?

Dans **Info-term** (VIII, 9 et IX, 1) on trouve des mises en garde contre quelques anglicismes courants, des équivalents de « out of order » et des notes terminologiques sur les fours micro-ondes et les stratifiés décoratifs.

Si vous êtes adepte de la danse aérobique, vous en trouverez un petit vocabulaire bilingue dans **Le pot aux mots** (VI, 4), accompagné d'une note sur la traduction de « to refer » (on propose *aiguiller*).

**C'est-à-dire...** (XV, 5) publie le texte d'une causerie de Robert Dübuc sur « Le français au Québec ». Conclusion : « Les Québécois des années 80 veulent une langue propre, sans snobisme, sans ragolement populaire ; un français vivant, dynamique et enraciné dans leur vécu. » Suivent deux brèves études terminologiques (« Vidéo », « Du personnel en plus » — surnuméraire, temporaire, contractuel...) et un compte rendu du *Lexique technique de la télévision*.

**Langages** (76) a pour thème la dénomination. Article à signaler : « La dénomination : approche sociolinguistique » — néologie lexicale, motivation, terminologies officielles...

Sous le thème « Français technique et scientifique ; reformulation, enseignement », **Langue française**

(64) publie plusieurs études sur « La reformulation des discours scientifiques et techniques dans diverses situations : celles de l'enseignement, de la traduction, des échanges conversationnels au laboratoire, de la vulgarisation ». Dans ce numéro qui intéressera les rédacteurs-traducteurs techniques, on lira en particulier « Vulgarisation scientifique : formulation, reformulation, traduction » — présentation de quelques traits caractéristiques des discours de vulgarisation scientifique français à partir de deux traductions (humaine et automatique) d'un article de *Scientific American*.

Également recommandé aux rédacteurs-traducteurs techniques, un article sur « Le génie du français technique » dans **Technostyle** (III, 3). Un Estiécuis y décrit, exemples à l'appui, les traits généraux de la langue technique : « elle est imagée, économe, chosocentrique, connaît les niveaux de langue et se permet des écarts de conduite ». Autres sujets brièvement traités : « Executive Correspondence — A Better Way », « Writing Word Processor Manuals for a Lay Public » (bon conseil pratique visant à accroître la lisibilité des manuels), « Implementing a Technical Writing Program » et « Writing a Canadian Adaptation » (...) du manuel américain *Business Communication* : quelques principes élémentaires que bien des éditeurs semblent ignorer).

La féminisation des titres continue d'agiter les esprits. **Défense de la langue française** (125) publie une « Déclaration de l'Académie française » dans laquelle les Immortels (elle !) s'inquiètent de la création d'une Commission de terminologie « chargée

## Ne restez pas hors-circuit!

Veuillez m'abonner à « CIRCUIT », magazine d'information sur la langue et la communication (un an, quatre numéros : 20\$ ; extérieur du Canada : 30\$) (Écrire en majuscules.)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

Envoyer à :

**Circuit**  
**Société des traducteurs du Québec**  
1010, rue Sainte-Catherine ouest  
Bureau 640  
Montréal (Québec)  
H3B 1G7

Chèques ou mandats à l'ordre de « Circuit STQ »

d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes ». « On peut craindre que, ainsi définie, la tâche assignée à cette commission ne procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical et qu'elle ne débouche sur des propositions contraires à l'esprit de la langue. » (Rappelons que l'OLF a préparé un « énoncé de politique sur la féminisation des titres », qui est actuellement au stade de l'enquête publique.) Autre question étudiée : « Avoir ou être convenu ? » (l'usage courant ne conjugue qu'avec *avoir*, mais on recommande de maintenir la distinction : « Nous sommes convenus d'acheter ce qui ne nous avait pas convenu d'abord. »

On peut lire dans *Intercom* (X, 1) un résumé de l'étude publiée par le Centre de linguistique de l'entreprise : « La francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises ».

**Terminogramme** (26 et 27) a pour thème la normalisation terminologique — situation au Québec (OLF, BNQ) et tour d'horizon des organismes internationaux. On note avec intérêt que l'Office a décidé d'infléchir sa politique en ayant recours aux avis de recommandation plutôt qu'aux avis de normalisation.

**La francisation en marche** (4, 9) ouvre le dossier du transport routier : langue réelle de travail, implantation de la terminologie, comité interentreprises, missions terminologiques en France, bibliographie. Un article pose la question : « Informatique et francisation : ennemies ou alliées ? » En entrefilet, rappel de quelques termes à l'index : *clinique* (cours pratique, stage), *temps supplémentaire*, *surtemps* (heures supplémentaires), *suîte*, *chambre* (bureau).

Le **Bulletin du Conseil de la langue française** (1, 2) nous propose « Des animateurs modèles » (résumé de deux études sur la langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones au Québec ; modèles à imiter (dans l'ordre) : Pierre Nadeau, Joël LeBligot, Denise Bombardier, Andréanne Lafont), ainsi que des comptes rendus de congrès, colloques et publications. De l'automne 1984 on passe sans transition à l'hiver 1985 avec le numéro 2, 1 : « Veut-on franciser ? » (résultats d'un sondage), « Nul ne peut se contenter d'être simple spectateur »

(la conjoncture linguistique après la décision de la Cour suprême affirmant la primauté de « a » clause Canada »). Chaque numéro contient une question adressée aux lecteurs : « Comment améliorer le français écrit des jeunes Québécois ? » (30 % : revenir aux méthodes anciennes — grammaire, dictées... ; la majorité : incitations positives et valorisation de la langue) ; « Quels anglicismes faut-il bannir ou accepter ? » (au ban : longue liste, dont plusieurs termes ayant reçu la sanction du *Robert* ; dédoublés : aréna, longue distance, hamburger et smoked meat. Les hambourgeois de bœuf mariné du menu OLF ne « passent » pas !)

Dans **Le toponyme** (2, 4), la Commission de toponymie énonce une nouvelle règle d'écriture : « Dans une adresse postale le point cardinal se place toujours après le générique et le spécifique et prend une majuscule. Exemple : avenue Laurier Ouest, rue Sainte-Catherine Est. » Voilà qui risque de faire perdre le nord aux usagers de la langue, qui s'étaient ralliés majoritairement à une décision contraire de l'OLF. La séance d'information tenue

à l'intention des membres de la STQ à l'automne dernier fait l'objet d'un compte rendu, « Les traducteurs et la toponymie ». (La prose de cet organisme normalisateur pourrait être plus soignée ; « Dû à un pouvoir de recommandation... avec l'esprit de collaboration démontré par nos publics, nous sommes confiants d'arriver... bien que les besoins culturels peuvent être comblés... lequel avait accaparé son appellation de Maurice Poulin... »)

Les fiches 233 à 237 des **Observations grammaticales et terminologiques** éclairent notre lanterne sur les points suivants : octroi, subside, subvention et leurs différentes acceptions [ Monsieur le typographe, attention : il ne s'agit pas d'acceptations ! ] ; les abréviations d'origine latine (cf., etc., i.e., s.v.) ; les règles d'écriture de nord, sud, est, ouest. Signalons que la grammairienne de l'Université se prononce clairement, justification à l'appui, pour l'usage « rue Sherbrooke ouest » — et non Ouest (v. plus haut). Affaire à suivre... dans le prochain numéro de *Circuit* consacré au dirigisme linguistique. ☺



## Vient de paraître

### DICTIONNAIRE de maximes et locutions latines utilisées en droit

de Albert Mayrand

L'enseignement du latin n'étant plus de rigueur de nos jours, on peut maintenant être étudiant en droit, avocat ou notaire, et ignorer totalement le latin. Il devient donc nécessaire d'apprendre la signification de la terminologie latine encore d'usage courant au Québec.

6" x 9"
Couverture rigide
\$18.95

Placez votre commande par téléphone au 1-800-363-3047

EB

LES ÉDITIONS  
YVON BLAIS INC.

C.P. 180 COWANSVILLE (QUÉ.) J2K 3H6

## Traitement de textes

# Cinq types de questions à poser à votre revendeur

Vous songez à vous équiper d'un système de traitement de textes pour la maison ou le bureau ? Le moment est venu de remplacer votre (déjà !) antique appareil ? Avant de vous précipiter chez votre revendeur, il serait bon d'organiser votre réflexion sur la question. Circuit vous propose quelques jalons.

par Pierre Marchand

**D**epuis leur invention au début des années 70, les appareils de traitement de textes ont fait des progrès considérables. Leur prix, également, est devenu si accessible qu'un traducteur ou un rédacteur peut facilement envisager d'en faire l'acquisition pour ses propres besoins professionnels. Avant de faire son choix, il faut toutefois se poser un certain nombre de questions.

La plus importante concerne bien entendu le prix : on peut s'équiper aujourd'hui pour 2 000 \$ tout compris... ou pour 15 000 \$. Il est loin d'être sûr que vous ayez besoin de la Mercedes des traitements de textes, mais il n'est pas dit non plus que vous devriez vous contenter d'un modèle bas de gamme, surtout si vous prévoyez vous servir de votre appareil pendant huit ou dix heures par jour.

Comment alors faire son choix ? Certaines questions relèvent de l'aspect matériel du système (appareil spécialisé de type AES ou Xerox ?, micro-ordinateur avec norme Apple ou IBM ?, etc.) et mériteraient à elles seules un examen complet. Sachez également que personne ne possède à ce sujet de réponse définitive : le marché évolue si rapidement qu'il est aujourd'hui impossible de prévoir quelle norme l'emportera sur l'autre ou quand le marché se stabilisera.

D'autres questions, tout aussi importantes, mais bien moins discutées sur la place publique, concernent l'aspect logiciel. Il existe sur le marché des centaines de programmes de traitement de textes. Il faut faire son choix avec prudence car certains d'entre eux, bien que salués encore comme étant des modèles du genre, ont été largement dépassés. À l'intention spécialement de ceux d'entre vous qui connaissent peu le fonctionnement d'un système de traitement de textes, nous proposons un aperçu des col-

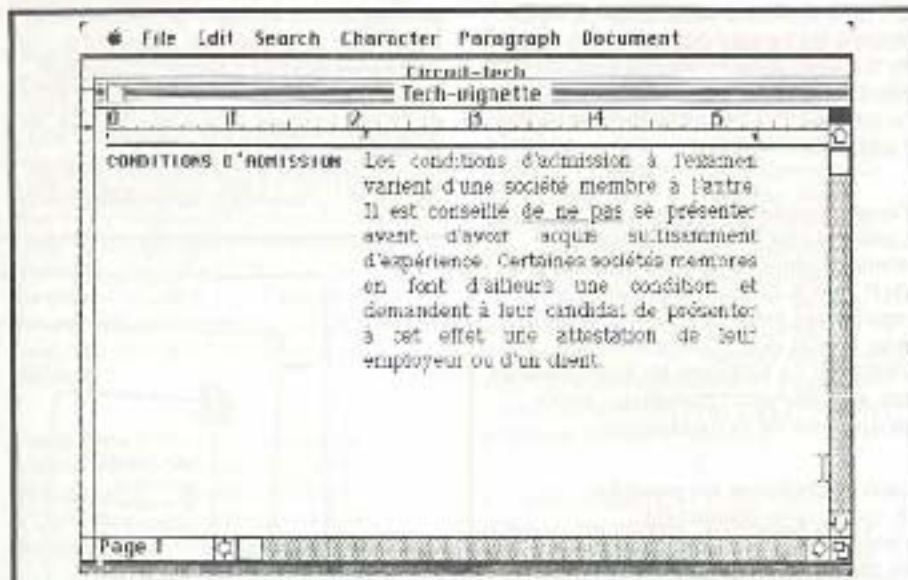


Figure 1.

Voici à quoi ressemble l'affichage d'un programme de traitement de textes conçu pour montrer à l'écran le résultat tel qu'il s'imprimera sur papier. À noter l'absence de codes, la mise en retrait du titre, l'affichage des caractères gras, la justification à droite et le soulignement.

les que vous pourrez soumettre à votre revendeur. Il n'est pas impossible que celui-ci tombe des nues si vous lui posez toutes les questions que voici. Rares sont les distributeurs de logiciels qui connaissent parfaitement les produits qu'ils vendent. Mais comme ils sont là parce qu'ils veulent votre argent, vous avez tout à fait raison de leur demander qu'ils vous expliquent ce qu'ils cherchent à vous vendre.

### 1. La page affichée ressemblera-t-elle à la page imprimée ?

Les programmes de traitement de textes pour micro-ordinateur se divisent en deux grandes catégories. Dans le premier cas, l'affichage à l'écran est en tous points identique au résultat qui s'imprimera sur papier. Vous voyez se réaliser sur écran toutes les opérations de mise en page : centrage, espacement proportionnel, alignement à droite, interligne

simple ou double, caractères gras, indices et exposants, sauts de page, etc. (voir fig. 1). Une telle possibilité facilite considérablement les opérations de mise en page et peut faire gagner beaucoup de temps au moment de la révision et de l'impression définitive.

Dans le second cas, vous pouvez demander au programme d'exécuter toutes sortes d'opérations de mise en page, mais vous n'en voyez pas tout de suite le résultat à l'écran (fig. 2). Pour cela, il vous faut d'abord enregistrer votre texte, le quitter et appeler ensuite un sous-programme dit de « défilement » ou de « visualisation ». C'est là que vous verrez se dérou-

ler à l'écran votre texte en version « formatée ».

Si vous constatez une erreur de mise en page (mauvaise tabulation, titre en bas de page, etc.), vous devez le noter à part sur un bout de papier puis, une fois toutes les vérifications faites, recharger votre texte, effectuer les corrections, révisualiser et finalement imprimer. Avec un peu de patience, il y a toujours moyen de s'accommoder d'un tel système. Son seul inconvénient vraiment majeur (à part les pertes de temps) est qu'il rend très difficile le contrôle des fins de page : si vous décidez, par exemple, de rejeter un paragraphe à la page suivante, il s'ensuit toutes sortes de répercussions sur les autres fins de page. Pour tout vérifier et réparer, vous êtes condamné à faire d'incessants va-et-vient entre la fonction « édition » (la frappe) et la fonction visualisation. Essayez pour voir sur un document de 50 pages.

## 2. De quelle manière s'effectuent les déplacements à l'intérieur du texte ?

Tous les traducteurs et rédacteurs sont pareils : ils reviennent sans cesse sur ce qu'ils ont écrit, ils remontent trois pages plus haut afin de retrouver une formulation dont ils ont besoin de nouveau ou d'en modifier une autre qui ne leur plaît plus ; bref ils ont besoin de se déplacer facilement et rapidement à l'intérieur de leur texte. L'amplitude de ces déplacements est d'ailleurs très variable : on peut vouloir avancer ou reculer d'un caractère, d'un mot, d'une ligne, de toute une page ou d'un chapitre entier.

Comment s'effectuent les déplacements d'une partie à l'autre du texte ? Il existe deux grandes méthodes. La première est basée sur l'utilisation de codes qu'il faut frapper au clavier. Vous enfoncez une touche qui s'appelle « contrôle » puis vous frappez disons la lettre « Z » et votre curseur avance au mot suivant. Le même principe s'applique à tous les déplacements : « contrôle », « 5 », « a » pour avancer de cinq lignes, « contrôle », « b » pour revenir au début du texte, etc. Comme vous pouvez le constater, cette technique fait largement appel à la mémoire de l'utilisateur, ce qui peut ajouter à la fatigue du travail.

L'autre méthode élimine presque complètement l'utilisation des codes, les déplacements du curseur s'effectuant au moyen d'un appareil du type « souris ». Par ailleurs, certains programmes vous permettent de faire afficher n'importe quelle page de votre document en tapant le numéro qu'elle porte. Cette fonction est particulièrement utile lorsqu'il s'agit d'effectuer quelques corrections réparties ici et là à l'intérieur d'un texte particulièrement long.

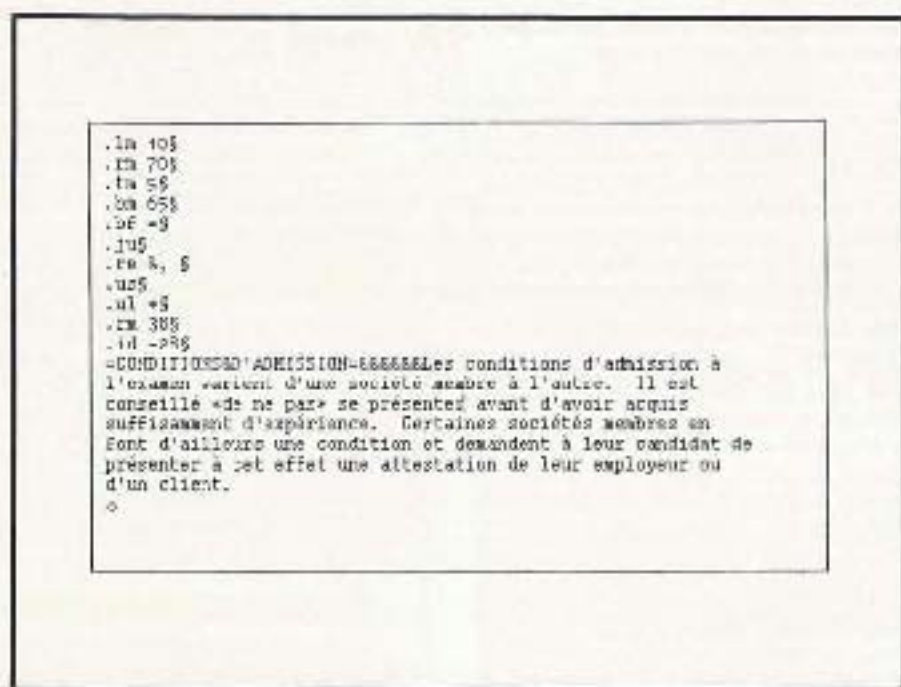


Figure 2.

Le même texte que celui de la figure 1, tel qu'il est affiché par un logiciel basé sur l'utilisation de codes. Les quatre premières lignes fixent les marges (gauche, droite, supérieure et inférieure). Le signe « - » sert à indiquer le caractère gras et l'astérisque à encadrer les portions à souligner. Le code « .u » indique la justification à droite. La perle est employée pour la création d'espaces protégés. Quant au code « .id », il sert à mettre en retrait, par rapport au reste du paragraphe, le titre figurant en majuscules. Cette opération demande un certain nombre de calculs.

## 3. Puis-je créer de longs documents ?

Les traducteurs et les rédacteurs ont fréquemment à produire de longs textes : 50, 100, voire même 500 pages. Pour y parvenir, il faut disposer d'un programme capable soit de créer un document limité uniquement par l'espace disponible sur la disquette, soit de permettre facilement l'enchaînement des sous-documents. Dans le second cas, il s'agit de créer un premier document paginé, par exemple de 1 à 30, un second de 31 à 60 et ainsi de suite. À ce propos, notez qu'il existe deux types d'enchaînement : le premier (que l'on pourrait qualifier d'« absolu ») vous permet, au moment de l'impression, de passer du document 1 au document 2 en quelque endroit que ce soit sur la page, de sorte que vous disposez de toute la souplesse nécessaire pour céder à quelle étape vous voulez fermer votre premier document et ouvrir le second. Avec l'enchaînement « relatif », votre imprimante fera obligatoirement un saut de page lorsqu'il s'agira d'entreprendre l'impression du second document, ce qui n'est guère pratique lorsque vous ne disposez pas d'une transition naturelle (fin de section ou de chapitre) pour choisir l'endroit où vous voulez effectuer l'enchaînement.

## 4. Quelles sont les fonctions d'édition auxquelles j'ai accès ?

Les fonctions d'édition (ou de frappe) sont beaucoup trop nombreuses pour être toutes énumérées ici. En voici tout de même un certain nombre, qui vous permettront de vous faire une idée de ce à quoi vous pouvez vous attendre.

## FONCTIONS INDISPENSABLES

Choix d'alignements : simple et double (les autres possibilités : 1/2, triple, etc. ne manquent pas d'intérêt), centrage, tabulations, espace protégé (pour souder des unités en apparence séparées par un espace — par exemple les nombres, comme 2 360 462), pagination (avec possibilité d'enchaînement pour créer de longs documents), recherche et remplacement automatiques (avec le choix du sens de la recherche : vers l'avant ou en remontant jusqu'au début du document), coupure automatique ou semi-automatique des mots en fin de ligne, accents facilement accessibles au clavier (y compris sur les majuscules), notes infrapaginales (le fin du fin consiste à pouvoir les numéroter et renumérotter automatiquement), en-tête automatique (pour la répétition des titres en haut de page).

## FONCTIONS UTILES

Création de fenêtres multiples (voir fig. 3), tabulations décimales (pour l'alignement automatique de la virgule ou du point décimal), frappe abrégée, soudage des titres avec le paragraphe suivant et des lignes entrant dans la composition

des tableaux (afin d'éviter de fâcheux sauts de page), compte-mots.

### FONCTIONS AGRÉABLES

Choix de caractères (helvetica, times roman, etc.), de styles typographiques (gras, italiques, relief, ombré, etc.) et de tailles (de 8 à 24 points et même davantage), guillemets français, anglais et simples, indices supérieurs et inférieurs, ligatures de type « œ », signes algébriques, etc. (les systèmes capables de vous donner tout cela sont rares, mais ils existent !).

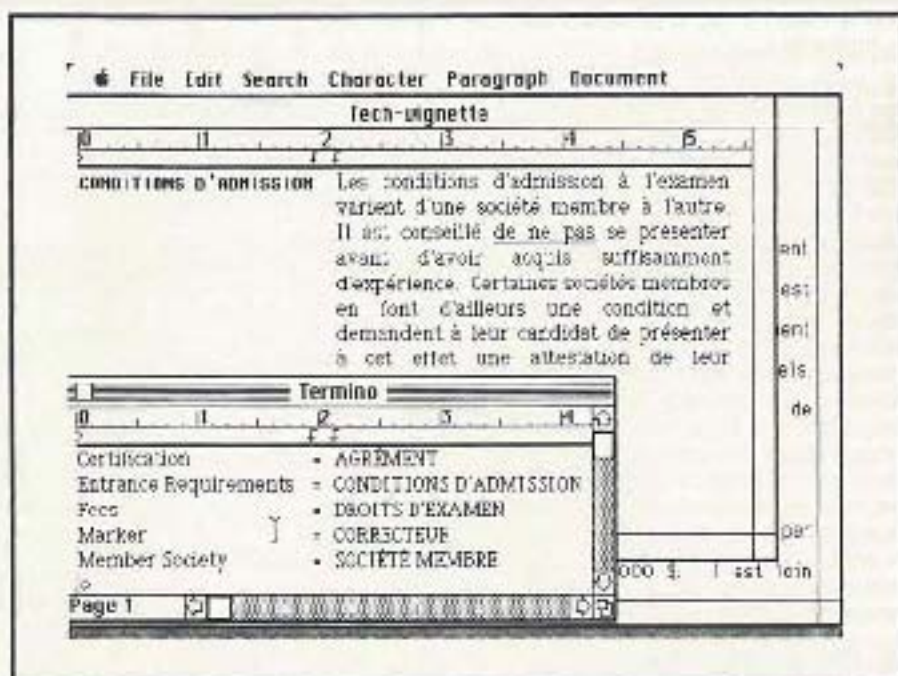
Il se peut, par ailleurs, que votre revendeur attire votre attention sur le fait que le programme qu'il cherche à vous vendre contient toutes sortes de fonctions du style « tri conditionnel » et « fusion lettre-liste d'adresses ». Pour intéressantes qu'elles soient, elles ne sauraient constituer le motif déterminant de votre choix, à moins que vous ne prévoyiez vous servir de votre appareil à des fins de ce genre (il est rare qu'un traducteur ou un rédacteur ait à envoyer la même lettre à 250 personnes différentes !).

### 5. Quelles sont les fonctions d'impression auxquelles j'ai accès ?

Ce qui est vrai pour une chaîne stéréophonique l'est autant pour un système de traitement de textes : la qualité de l'ensemble ne peut être supérieure à celle du maillon le plus faible. Il ne sert à rien de s'acheter un logiciel de 200 \$ si l'imprimante dont vous vous servez vous empêche d'en profiter pleinement.

Première chose à vérifier, l'imprimante est-elle dotée de toutes les fonctions prévues par le programme ? Il est en effet assez frustrant de savoir qu'une fonction théoriquement accessible (comme l'espacement proportionnel) ne peut être réalisée correctement par l'imprimante.

Deuxièmement, le traducteur ou le rédacteur, surtout s'il travaille de manière autonome, doit pouvoir exécuter sans perte de temps des travaux de mise en page relativement complexes. Comment faire,



par exemple, pour imprimer un tableau de type « paysage » (c'est-à-dire de gauche à droite dans le sens le plus large de la feuille) ? Si votre imprimante ne peut recevoir de papier large, vous avez un gros problème. S'il vous faut replacer votre papier dans le sens horizontal, vous risquez de perdre du temps. Mais si votre imprimante est capable d'effectuer ce type d'impression sans que vous n'ayez à toucher à quoi que ce soit (parce que le programme sait comment « faire » tourner le sens de l'impression, le papier restant dans sa position verticale), vous avez entre les mains un outil extrêmement précieux.

Vous voilà muni de quelques armes qui vous permettront de mieux faire face aux assauts de votre représentant. Attention, cependant, le terrain est loin d'avoir été couvert. Nous ne disposons pas de données suffisantes pour vous recommander un type de programme plutôt qu'un autre. Le choix est d'ailleurs fonction du matériel. Rappelez-vous en effet que tous les logiciels de traitement de textes ne

Figure 3. Certains programmes offrent des possibilités particulièrement intéressantes pour le traducteur. Le « Word » de Microsoft permet par exemple d'ouvrir plusieurs documents au même temps et de les afficher dans des fenêtres que l'on peut disposer à volonté. Dans notre exemple, trois documents sont ouverts simultanément. Celui qui apparaît au premier plan contient un recueil terminologique. La fenêtre juste derrière affiche le texte à produire tandis que la portion de texte dont on ne voit qu'une partie en arrière-plan sert de document de référence. Il est ainsi très facile d'activer l'une ou l'autre des fenêtres afin d'aller chercher, soit dans la liste terminologique soit dans le document de référence, des éléments à copier et à transposer directement dans le texte à produire.

sont pas conçus pour n'importe quel type d'appareil. Si un programme en particulier vous intéresse, tâchez de trouver un collègue qui l'utilise déjà et demandez-lui de vous faire une démonstration. C'est encore le meilleur moyen de vous confirmer dans vos intuitions. Bonne chance et bon achat ! ☺

 Josée Guelat Simard (514) 633-8440  
traduction spécialisée  
en administration  
458, rue de guerre  
Laval-des-rapides  
H7N 4A3

(514) 523-4895  
Pierre Marchand  
1754, rue Wolfe  
Montréal (Québec)  
H2L 3J8  
Traducteur-rédacteur

# Court-circuit

For several years now, Quebec Government translator Clive Meredith has been jotting down brief accounts of various illuminating incidents to which he has been privy during his long career. Here, in a random selection of three such anecdotes, Meredith wryly sketches some of the vicissitudes that shape a typical day.

## Question Period



The Law Clerk's Office, at the National Assembly. Springtime in the sixties.

## A Matter of Some Urgency

October 7, 1969; 4:00 p.m.

The Montreal Police Force has been on strike for too long, and the province's metropolis is virtually without civil protection.

In the Capital City, Cabinet comes to a decision: at midnight the strike will end.

The Legislation Committee is hastily summoned, and begins drafting a Bill which must be tabled within four hours.

In due time, the French draft is completed, and approved by Cabinet.

Now for the English version.

The Law Clerk summons one of his senior translators and explains the situation: the House has adjourned for supper, but when the sitting resumes, the new legislation must be before the Members, in both languages. There will be no time to print the Bill; that can come later. For now, the House must make do with photocopies of the Legislation Committee's draft and its translation.

This is indeed a matter of some urgency.

The Session is winding down, albeit slowly. The translators on duty are enjoying their first respite in too many months. Clean desks all around.

Unable to unwind, three of the team restlessly seek some form of diversion.

"Let's go up to the House for Question Period."

Motion adopted.

Seats are found in the appropriate gallery, and for a while the three are witness to the affairs of state.

The Leader of the Opposition rises.

"Mr. Speaker, I see that there is no new legislation on the table. We've nothing to do, Mr. Speaker. Can the Prime Minister tell the House when we can expect any new Bills, and indeed why they aren't here now?"

The Prime Minister rises.

"Certainly, Mr. Speaker. They're held up at translation."

Similar Bills have been passed in recent years, and the translator seeks out the appropriate volumes of the statutes for guidance.

He then makes his way to an office where a highly-skilled stenographer/typist is waiting. There will be no time to prepare a draft. The translation will be dictated directly to the stenographer, and what she types will be the final copy. Only one other person will be allowed access to the office while the translation is being done: a messenger. As each page of the translation comes off the typewriter, the messenger will take it two rooms down the hall, where 108 copies will be made of it: one for each Member of the House.

The translator studies his precedents for some minutes, then begins dictating.

One page done. Quietly the messenger takes it away.

Two pages; three...

The last page. As the messenger leaves with it, the translator looks at his watch:

not bad — still 15 minutes till the sitting resumes.

Mission accomplished.

As he rises from his chair, the translator realizes that he is absolutely drained.

And throughout the remainder of his Assembly career, should anyone ask him what was his most gruelling assignment, the answer will come without a moment's hesitation:

Chapter 23 of the statutes of 1969; assented to October 7.

## De gustibus...

The summer of seventy-seven; the office of a senior partner in a prestigious Montreal law firm. Shortly after lunch, the telephone rings.

The aforesaid senior partner is one of a committee asked to examine the English translation of a proposed new Civil Code for Quebec. I revised that translation, and have called to solicit an opinion on our work.

"I'm wondering, Sir, whether you've had time to go over the Draft Code."

"(Grumble)"

"I see. Well, could you tell me what you think of the parts you've read to date?"

"Sure, it's crappy."

"Well, we're all entitled to our opinion."

"Of course we are. But after all, just what in hell did you expect? You know who it was done by, don't you?"

"Well..."

"Sure; those goddamn civil servants in Quebec. Look, Mr. Meredith, I don't believe we've met. Are you with the (Civil Code) Revision Office?"

"No - not directly."

"Where are you calling from?"

"Quebec."

"Quebec?"

"Quebec."

I've never known a conversation end more abruptly. ☺

## More about up and down

**G**eoffrey Vitale's article on *up* and *down* ("The ups and downs of language", *Circuit*, December 1984) has prompted me to add a number of observations about the very interesting ways in which certain people use these and other directional adverbs. Having lived many years in England, France, Switzerland and Vietnam, I have noticed that, in some languages, the use of directional words reveals egocentric-geographical, cultural-social, or political connotations. Skill in rendering these connotations is one way of measuring the translator's ability to produce good translations, i.e., translations that take fully into account the idiomatic and contextual aspects of the texts.

What has struck me most is the similar way in which, despite their enormous cultural differences, the English and the Vietnamese (and Chinese) use the adverbs *up* and *down*. In Vietnamese, as well as *up* and *down* (Vietnamese equivalents: *lên*, *xuống*), other directional words are in constant use: *ra* (out, outwards), *vào* (into, inward, in), *về* (return, back, home) and so forth. The directional adverbs in Vietnamese combine with *đi*, which in this respect is a perfect match for the English verb *to go*.

In my youth, my family home was on the outskirts of the old imperial capital city (Hue), actually about halfway between my village and the city. The city itself held the core of the shopping districts, and of course everyone else in my family and my village, would say *đi lên làng* — to go up to the village — and *đi xuống phố* — to go down to the city. Although Hue happened to be downstream and the village upstream from my home, the use of *lên* and *xuống* was dictated by socio-cultural rather than geographical considerations. In the Vietnamese society and culture of that time, the village was uppermost in the people's consciousness. It remains so, even now, for those living in exile: when talking, or thinking about their villages, they still use *lên* and *xuống*. The significance of the village in the life of a Vietnamese has been very well described by Paul Mus in *Vietnam: Sociologie d'une guerre* (1952, Paris, Seuil) — a reading *must* for translators (go out to the province). A man from My

expressed in the Vietnamese saying: "Phép vua thua lệ làng" (the king's laws must yield to the customs of the village). The village is where the temple of the ancestor is located — he is the founder of the clan as well as the village — and where all religious ceremonies of the clan take place.

So, to a Vietnamese, the village is more important than the town, even when this town happens to be the capital city. Hence going to the village is an *up* movement, and going to town a *down* movement. The choice of words reveals the scale of values, the values of the society to which he or she belongs. A good translation must reflect this fact.

Geographical considerations also dictate the choice of directional words. My father had a residence inside the walls of the inner city (*thành*). The town proper (with its shopping areas) was outside the city walls. So, when someone living inside the city goes shopping, he would *đi ra phố* (go out to the town). Inversely, someone living outside the walls would obviously *đi vào thành* (go into the city). The same applies to moving to other parts of the country. When an inhabitant of Hue goes to Hanoi, 500 kilometers to the North, he would *đi ra Hanoi* (go out to Hanoi), and when going to Saigon, 700 kilometers to the South, he would *đi về Saigon* (go in to Saigon), instead of *lên Bắc* (up north), *xuống Nam* (down south). Moreover, he would refer to events occurring in North Vietnam as *ngoài Bắc* (out there, in the north), and to (events occurring in) the south as *trong Nam* (in there, in the south). This reflects a cultural consideration, the fact that people of Chinese culture regard the south as more important than the north. The best direction for a house to face — the one most likely to bring luck — is the south. The compass is called *Kim Chi Nam* ("needle indicating the South") in Vietnamese and Chinese.

In addition to socio-cultural and geographical considerations, there are also political ones. If a village official has business with the provincial authorities, he would *đi lên tỉnh* (go up to the province, *tỉnh*: province); if his mission is less important, he would simply say *đi ra tỉnh*

He would say *đi lên Saigon* (up to Saigon) or *đi ra Saigon* (out to Saigon) depending on whether his purpose is official business or not.

Clearly, therefore, a translator of Vietnamese must be familiar with all these nuances in order to do a good job.

I have noticed that, unlike the English and Vietnamese, the French and the Swiss do not stress the idea of *up* and *down* very much. "To go up to Paris", "to go down to Toulouse" would be expressed in French simply by *aller à Paris*, *aller à Toulouse*. I have rarely heard people in France say *monter à Paris*, *descendre à Nice*, although I have heard them say *descendre sur la côte [d'Azur]*, and more often, *aller sur la côte [d'Azur]*. In my six years in Switzerland, I never heard a Swiss say *monter à Berne* (from Geneva or Lausanne) or *monter à Genève* (from Satigny or Versoix, on the outskirts of Geneva); or *monter à Saint Cergues* (a ski station just outside Geneva), or *descendre au Lac* (de Genève), although very often, a person living in the higher parts of Geneva (or Lausanne) would naturally say he had to *descendre en ville* (go down to town) for shopping or other business.

Unlike English, Vietnamese and Chinese, French does not have a distinct particle to indicate specific direction. The word *à* is "pluridirectional." It is rich, in the Brellian sense, i.e. it has a more general use, but it is also poor at the same time, because it is not deictic enough. The specific direction is indicated within the verb, as in *monter* (to go up) and *descendre* (to go down). In practical terms, this means that, when learning French, an English or Vietnamese student has to memorize more verbs and pay attention to the directional implications of each of them, instead of mastering only the use of a limited number of directional particles. Inversely, a Francophone student learning English has considerable trouble translating verbs with directional implications: English verbs must be paired with the correct particles (postpositions) to ensure an idiomatic translation, a process that does not come naturally.

Ton That Thien

# quoi de neuf chez LINGUATECH?

## **PRATIQUE DE LA RÉVISION**

Paul Horguelin, 195 p.,  
22 x 28 cm, 14 \$.

Deuxième édition, entièrement revue et mise à jour, d'un manuel qui s'est imposé dans l'enseignement de la révision et la pratique professionnelle. Tous les chapitres de la première édition ont été remaniés, en vue notamment de situer davantage la révision dans son contexte de communication et de ménager une plus large place à la révision unilingue. La bibliographie (outils de travail et lectures complémentaires) compte quelque 130 titres. Les travaux pratiques (20) portant sur la correction d'épreuves, la révision unilingue et la révision bilingue. S'y ajoutent dix exercices de correction permettant de passer en revue quelque 300 fautes courantes relevées dans des publications canadiennes. Paru en juillet.

## **STRUCTURE ET STYLE**

Paul Horguelin, 196 p.,  
22 x 28 cm, 14 \$.

Mis à l'écart par des enseignants depuis quelques années, ce cahier est maintenant offert au public de rédacteurs, de traducteurs et de réviseurs. Les objectifs visés sont la lisibilité du texte et l'efficacité de la communication. Thèmes abordés: organisation de la phrase; articulation et déroulement de l'énoncé; restructuration des phrases et des paragraphes; cohésion du texte; concision, clarté et logique; tonalité et adaptation au destinataire. La matière est structurée en dix unités didactiques comportant chacune un bref exposé du thème et deux séries d'exercices. Ceux-ci portent sur la révision d'énoncés authentiques, originaux ou traductions. Ils visent une exploitation optimale des ressources de la langue. Bibliographie.

## **MANUEL PRATIQUE DE TERMINOLOGIE**

Robert Dubuc, 188 p.,  
17 x 21 cm, 15 \$.

La seconde édition du Manuel pratique de terminologie conserve les qualités de la première: simplicité et clarté des énoncés, caractère pratique des méthodes et des exercices. À ces qualités, elle ajoute toutefois un certain étoffement du contenu théorique, notamment en comparant la terminologie et ses disciplines sœurs et en traitant de l'arbre des domaines. La recherche ponctuelle se voit consacrer un chapitre entier. La synonymie s'est enrichie d'une nouvelle typologie de même que les néologismes. Le chapitre consacré à la normalisation propose une meilleure classification des types de dossiers et du traitement qu'ils exigent. Enfin, pour la documentation, l'auteur a intégré l'aspect de la gestion d'un fonds documentaire, rendue nécessaire par l'importance accrue prise par la documentation en terminologie.

Dans cette nouvelle mouture, le Manuel se veut et sera un meilleur outil pédagogique que voudront posséder tous ceux que la terminologie intéresse.



**LINGUATECH** ÉDITEUR

C.P. 333, succursale Outremont  
Montréal (Québec) H2V 4N1

**(514) 871-0237**

## Duneton et le spectre de l'Académie

Vers 1955, parmi les fonctionnaires les plus jingoes d'Ottawa, décrier le français était un hobby à la mode. Un des traits habituels me revient, grâce à une analogie d'attitude entre Duneton et mes hobbyists. Animés par de vieux stéréotypes hostiles, ils se représentaient la France comme obsédée par l'Académie et par l'attente de son prochain dictionnaire au point d'en perdre la parole. Cela ne les empêchait pas de trouver aussi au Français une facilité d'expression quasi diabolique, ou encore une virtuosité verbale dénotant une extrême légèreté.

L'auteur de *La ouce à l'oreille*, lui, exècre le français urbanisé parce qu'il ne puise pas aux sources du terroir occitan. D'autre part, il voue à l'anglais le même culte que mes hobbyists. Il y voit une langue unifiée, c'est-à-dire identique pour toutes les classes sociales et tous les niveaux d'instruction. Le Saint-Esprit serait passé par là. Notre auteur, évidemment, n'a pas lu *Pygmalion* ; il ne semble pas soupçonner, non plus, que sa thèse puisse procéder d'un braquage psychologique.

De toute manière, son combat dorquichottesque contre une académie fantôme nous vaut des ouvrages juteux et un article dans *Circuit* (mars) délicieusement ironique. J'en félicite les auteures.

Elles me permettront toutefois de contester amicalement leur point de vue sur l'effet des règles et interdictions, qui serait fatalement inhibiteur, et sur l'influence des policiers de la langue. Est-ce que le peuple français ne compte pas plus de frondeurs que de bons plumitifs ou locuteurs apeurés, pour ne pas parler de la grande masse des je-m'en-fichistes ?

Or, Duneton fonde sa thèse sur la vision d'une France macérant tout entière dans le puritanisme langagier. Il est sourd à la façon française et aveugle devant une réalité contemporaine déterminante : une heure de télévision peut agir davantage sur la langue qu'un siècle de séances d'académiciens ; il ne peut savoir que la France se plait aujourd'hui à truffier le français d'argot, à l'assaisonner d'américanismes. Voilà le look véritable du français, même dans les émissions top niveau de TVFQ.

Quant au fameux dictionnaire de malheur, je n'ai pas encore connu en trente-deux ans de métier un seul Canadien ni un seul Français qui l'ait seulement entrevu ou s'en soit préoccupé.

Duneton voit rouge : il ne peut imposer sa petite académie cul-terreuse pour

régenter le discours parisien, côté dévouement.

Récuser les grammairiens ne peut être un remède universel : après des années de prédication anar, notre Occitan anglo-lâtre souffre toujours d'une difficulté de parole, malgré sa plume alerte. Il en est pathétique dans son fantasme d'une France entière atteinte du même mal. *Medice cura te ipsum*.

À mon avis, c'est le manque d'intérêt qui tue le jaillissement verbal, comme en

## Qu'y a-t-il derrière l'argument de l'hermaphroditisme ?

Moi, Julie Desgagné, langagière, je m'étonne du raisonnement, non seulement élitiste et démagogique, mais encore sexuellement niveleur, qui fonce la défense de « langagiste » pour désigner l'ensemble des praticiens de l'écriture fonctionnelle. En somme, les « écrivains » et assimilés, par opposition aux écrivains qui, eux, font dans l'écriture littéraire.

Est-il plus déshonorant d'être langagier que luthier ? Pourtant, qui ne connaît Stradivarius, luthier de son état, mort en 1737 ? En revanche, qui pourrait nommer spontanément un seul des violonistes qui lui passèrent commande ?

Un pompier ! est-il plus ou moins qu'un pompiste ? Un courtier ! moins ou plus qu'un cambiste ? Un copiste ! plus ? moins qu'un correspondancier ? Un brancardier ! moins-plus ? plus-moins qu'un bagagiste ? Et un caviste ! moins ? plus ? plus ? moins qu'un sommelier ?

Enfin, le genre féminin — genre marqué — est-il aussi suspect que le sexe homographe pour que la féminisation des appellations d'emplois, de métiers ou de fonctions, un tant soit peu prestigieux, s'opère par excision systématique ? Pareille chirurgie ne s'imposait pas lorsque nous étions avant tout cigarières ou lavandières. Pour mémoire, il advenait, alors, qu'une femme fût, parfois, comtesse, duchesse ou reine sans que le grammairien y trouvât à redire.

Se peut-il que derrière l'argument du commerce hermaphroditisme gise la crainte d'un temps où, l'autre moitié de l'humanité comptant au moins pour moitié dans les conseils d'administration, à la direction des entreprises, dans les associations professionnelles de toutes sortes, etc., il fera, pour ces messieurs, beaucoup moins bon être : directeur, administrateur, traducteur, etc., que : « directoriste », « administratoriste », « traductoriste », etc. ? Or, en écriture fonctionnelle (rédaction, traduction, interprétariat, terminologie), ce temps est venu. À preuve, la gant estécnoise est

témoignent nos écoles, ces laxistes usines d'ennui, et non la règle, qui a des effets dialectiques et suscite la réflexion.

Enfin, sachons que l'intolérance démagogique à la Duneton est aussi réductrice et autoritaire que le purisme, l'esthétisme ou le rigorisme. Apprenons à accueillir à la fois Zazie et Andromaque, mais pas nécessairement à la même table. Ce serait manquer de politesse pour l'une et l'autre.

Jacques Polsson

majoritairement du deuxième sexe. Donc...

« What's in a name? », écrit William Qui-vous-savez. Je suis tentée de répondre : « Ce qu'on y reconnaît et fait reconnaître de soi. » Monsieur Jacques Cellard, chroniqueur de langue au *Monde*, cautionne « langagiste », renchérit monsieur Paul Morisset. Sauf le très grand respect que je dois à monsieur Cellard, moi, Julie Desgagné, artisan de l'écriture quotidienne autant que femme, je suis trop fière de ce que je suis pour ne pas promouvoir une appellation grâce à laquelle je puis me signaler d'emblée à ce double titre.

Julie Desgagné  
langagière

### Errata

Plusieurs coquilles se sont glissées dans la seconde tranche du lexique des transferts électroniques de fonds (n° 7, décembre 1984). À la demande de l'auteure, nous reprenons ici les entrées à corriger :

#### Anglais-français

history file, n. Fichier historique, n.m. V (cartes) fichier réduit  
member, n. SYN agent bank (compensation)  
Membre direct, n.m. SYN adhérent  
runaway, n. V excessive purchases, runaway card (...)  
transaction, n. SYN (cartes) paper, (compte bancaire) activity, even: (...)

#### Français-anglais

adhérent, n.m. SYN (cartes) poseur de carte (...)  
bordereau de remise, n.m. (cartes) Merchant summary slip, n. SYN sales summary slip  
mouvement, n.m. (compte bancaire) Transaction, n. SYN activity, event  
Les deux entrées suivantes sont à ajouter au lexique :  
société sans chèques, n.f. chequeless society  
utilisation de la carte, n.f. ABSOLT utilisation (cartes) Credit card transaction n. ABSOLT transaction

# Montréal Trust

## Services offerts:

Comptes d'épargne et de chèques  
Fonds de placement Prêts hypothécaires  
Planification testamentaire et successorale

 **Montréal Trust**  
*Chaque chose à sa place, tout son temps.*

## SERVICE DE TRAITEMENT DE TEXTES



(514) 869-5965

- Entrée de texte
- Mise-à-jour rapide
- Impression finale
- Prête pour caméra
- Communication
- Photocomposition

1950 DE LA CONCORDE, SUITE 201  
DUVERNAY, LAVAL, QUÉBEC H7G 4P5

Service de  
traitement  
de textes

(514) 485-9373

558, Notre-Dame  
Saint-Lambert, Québec  
J4P 2K7

yves gosselin

# IBM

IBM Canada Ltée

744-0290

WILFRID BOUDREAU  
*Interpretex*

TRANSLATION SERVICE DE TRADUCTION

300 DÉCARIE, SUITE B

MONTRÉAL, H4N 2M2

## Votre traduction

peut maintenant être  
typographiée en une  
seule opération facile  
si vous utilisez votre  
machine de traitement  
de texte ou votre  
ordinateur personnel.  
Vous économiserez  
ainsi temps et argent.

**LAISSEZ-NOUS  
VOUS MONTRER  
COMMENT!**

Téléphonez au 337-3311



IMPRIMERIE FLOW & MATTERS  
CANADA LIMITED  
5400 CHEMIN ST-FRANÇOIS  
ST-LAURENT, QUE. H4S 1P4



**Frenette, Boulanger et associés, s.c.c.**

550 rue Sherbrooke ouest, bureau 900  
Montréal (Québec) H3A 1B9

- Traduction
- Terminologie
- Communications

Tél.: (514) 842-4437

## SERVICES DE RÉVISION DE TEXTES Guy Connolly

2049, boul. Édouard-Montpetit  
Bureau 17  
Montréal, QC  
H3T 1J8  
(514) 739-6888

Correction d'épreuves Photocomposition Révision de textes  
Rewriting Traduction Traitement de textes

# La langagerie, toute La langagerie, rien que La langagerie!



Genevieve



Gilles



Dany



Marc



Françoise



Jeanne



Richard



Normie



Denyse



Christiane



Alain



## **La langagerie**

Traduction - adaptation - rédaction  
transcription - conseil

1200, avenue du Collège McGill, bureau 510  
Montréal (Québec) H3B 4G7  
Télécopieur: 875-8467 Téléc: 055-61230

# **(514) 875-8820**